

DIP

1986
29

IEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES

DES BIBLIOTHEQUES DE L'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR :

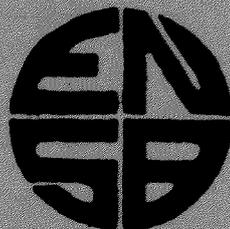
UNE CREATION SOUHAITABLE

AU CAMEROUN

ANNEE : 1986

22 ème PROMOTION

Mémoire présenté par
Amadou POKEKO



sous la direction de Mme M. WAGNER
Conservateur et chargée de missions
à l'E.N.S.B.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE

DES BIBLIOTHEQUES

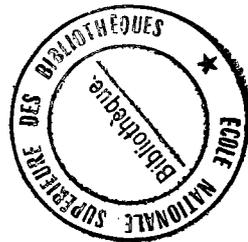
LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES

DES BIBLIOTHEQUES DE L'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR :

UNE CREATION SOUHAITABLE

AU CAMEROUN



MEMOIRE PRESENTE PAR

Amadou POKEKO

sous la direction de

Madame Madeleine WAGNER

Conservateur chargée de missions

à l 'E.N.S.B.

VILLEURBANNE

- 1 9 8 6 -

22ème promotion

1986

29

POKEKO (Amadou)

Le Catalogue collectif de périodiques des bibliothèques de l'enseignement supérieur : une création souhaitable au Cameroun/ par Amadou Pokeko ; sous la dir. de Madeleine Wagner.- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986. - (10)-77 f. ; 30 cm.

Mémoire : Diplôme Supérieur de Bibliothécaire :
Villeurbanne : 1986

Périodiques - Catalogue collectif - Cameroun

Coopération interbibliothèques - Cameroun

WAGNER (Madeleine). Dir.

Résumé : Souhait pour l'instauration imminente d'une politique de coopération interbibliothèques dans le cadre de l'enseignement supérieur au Cameroun par le biais d'un catalogue collectif de périodiques en vue de promouvoir l'information et la recherche scientifique et technique.

"Aucune bibliothèque ne peut plus prétendre aujourd'hui se suffire à elle-même. Affrontées aux besoins documentaires du monde moderne, les bibliothèques n'ont plus d'autres voie que celle de la coopération".

RICHTER, Brigitte, Précis de bibliothéconomie, 1982, p. 1.

- D E D I C A C E -

Je dédie ce travail :

- à mes braves enfants :

Latîfatou

Zoul-Kifli

Ibrahim

Mouhammad Yacine

Souleyman

Aboubakar Siddîk ...

à qui je recommande d'emblée une immense et exaltante
contribution à l'oeuvre de construction nationale :

- à tous ceux qui me sont chers.

- R E C O N N A I S S A N C E S E T R E M E R C I E M E N T S -

Je n'ose étouffer en moi le témoignage de toute ma profonde reconnaissance à l'endroit de Monsieur Peter Nkangafack CHATEH, Conservateur en Chef à la Bibliothèque universitaire de Yaoundé, qui a trouvé utile de me faire parachever ma formation de bibliothécaire. Qu'il veuille bien agréer l'expression de mes sincères remerciements.

Je salue et remercie vivement tout le corps professoral de L'E.N.S.B. pour les précieux enseignements dont ils m'ont comblé.

A tous les agents de la bibliothèque de l'E.N.S.B., merci infiniment pour leurs services et leur gentillesse.

Enfin, je rends un vibrant hommage à Madame Madeleine WAGNER, Conservateur, enseignante, chargée de mission à l'E.N.S.B. qui, malgré ses multiples occupations professionnelles et de mère de famille a bien voulu diriger ce travail. Par ses avis, conseils et corrections judicieusement sévères, nous avons pu arriver à ce résultat. Qu'elle trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

A V A N T - P R O P O S

Au Cameroun, comme partout ailleurs, les bibliothèques et les centres de documentation n'existent pas par eux-mêmes, ne sont pas indépendants. Ils sont toujours liés à un organisme (ou à une communauté : Université, Institut ...) qu'ils doivent servir et auquel ils doivent totalement s'adapter. Ils sont en général créés, financés et logés par cet organisme qui en a la responsabilité et qui exige en contrepartie un service adapté et circonscrit à ses besoins. Cette liaison privilégiée et naturelle a contraint la bibliothèque à un égōisme fondamental et à un repliement sur soi. Par sa nature donc, elle est indépendante des autres bibliothèques. Sa fonction est de satisfaire totalement et uniquement ses lecteurs sans se soucier des besoins d'autres lecteurs, liés à d'autres institutions : chacun pour soi.

Si nous avons choisi de traiter du "Catalogue collectif de périodiques des Bibliothèques de l'enseignement supérieur", c'est bien parce qu'aujourd'hui, la situation des bibliothèques ne doit plus être la même que celle décrite ci-dessus, l'auto-suffisance documentaire des bibliothèques n'étant plus possible. L'interdépendance des bibliothèques n'est pas facultative ; c'est une obligation, une nécessité.

L'intérêt d'un tel sujet réside donc dans le fait que "l'explosion documentaire" qui est devenue une réalité semble ne rien dire aux organismes documentaires du Cameroun qui persistent à vivre presque tous en autarcie.

Aussi avons-nous pensé qu'il faille attirer l'attention des décideurs et des utilisateurs sur cette situation inadmissible en émettant à travers ces lignes l'idée d'une création d'un Catalogue collectif de périodiques en tant que l'un des outils de coopération interbibliothèques. Telle est l'économie de notre sujet.

Nous avons certes rencontré quelques difficultés dans la recherche des documents, notamment des documents qui devaient nous parvenir du Cameroun. Mais l'enjeu du problème soulevé a toujours constitué, pour nous, un motif de dépassement. Ce travail n'est qu'un essai qui devra ouvrir des perspectives à une recherche beaucoup plus fouillée.

- T A B L E D E S M A T I E R E S -
 =====

	Pages
CITATION.....	(1)
DEDICACE	(2)
RECONNAISSANCES ET REMERCIEMENTS.....	(3)
AVANT-PROPOS	(4)
TABLE DES MATIERES	(6)
0 - INTRODUCTION	1
01 - NATURE DU PROBLEME	1
02 - ORGANISATION DE NOTRE RECHERCHE	2
03 - LE CAMEROUN : CADRE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE	2
04 - LE CAMEROUN ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4
05 - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES BIBLIOTHEQUES	7
05.1 - Les bibliothèques Universitaires	7
05.2 - Les bibliothèques spécialisées	8
06 - LES PUBLICATIONS PERIODIQUES	11
1 - <u>PREMIERE PARTIE</u> : <u>UN REPERTOIRE COMPLEMENTAIRE DES</u> <u>BIBLIOGRAPHIES</u> : <u>LE CATALOGUE</u> <u>COLLECTIF DE PERIODIQUES</u>	13
1.1 - LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES : DEFINITION..	15
1.1.1 - ORIGINE DU CATALOGUE COLLECTIF	15

	pages
1.1.2 - ECHELLE DU CATALOGUE COLLECTIF	16
1.1.3 - CONDITIONS DE REALISATION ET DE PERFORMANCE D'UN CATALOGUE COLLECTIF	17
1.1.4 - LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES COMME INSTRUMENT DE COOPERATION ET DE COORDINATION	19
1.1.5 - LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES ET LE PRET INTERBIBLIOTHEQUES	20
1. 2 -LES DIFFERENTES FORMES DU CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES	21
1.2.1 - CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES EN VOLUMES IMPRIMES	21
1.2.2 - CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES SUR MICROFICHES	22
1.2.3 - CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES EN CONVERSATIONNEL (OU SUR SUPPORT INFORMATIQUE)	22
1. 3 - QUELQUES EXEMPLES DE CATALOGUES COLLECTIFS DE PERIODIQUES	23
1.3.1 - UN CATALOGUE COLLECTIF ANGLAIS : LE BRITISH UNION CATALOGUE OF PERIODICALS...	23
1.3.2 - UN CATALOGUE COLLECTIF FRANCAIS : LE C.C.N..	25

2 - <u>DEUXIEME PARTIE : LE CATALOGUE COLLECTIF DE</u>	
<u>PERIODIQUES DES BIBLIOTHEQUES DE</u>	
<u>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU CAMEROUN</u>	
<u>(C A C O P E S) : POURQUOI ET</u>	pages
<u>COMMENT?</u>	29
2.1 - LE C A C O P E S : POURQUOI ?	
2.1.1 - PROBLEMES POSES PAR LA LITTERATURE	
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	31
2.1.1.1 - MASSE DOCUMENTAIRE EN PERPETUELLE	
CROISSANCE	31
2.1.1.2 - DEPLACEMENT DU CENTRE DE GRAVITE DE LA	
MASSE DOCUMENTAIRE DU LIVRE VERS L'ARTICLE	
DE PERIODIQUE	33
2.1.1.3 - PRIX EXHORBITANT DE LA DOCUMENTATION	
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	35
2.1.2 - CONSEQUENCES DES PROBLEMES POSES PAR LA LITTERATURE	
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	36
2.1.3 - SOLUTION AUX CONSEQUENCES DES PROBLEMES POSES PAR	
LA LITTERATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	39
2.2 - LE C A C O P E S : COMMENT ?	41
2.2.1 - PRELIMINAIRES	41
2.2.1.1 - NORMALISATION	41
2.2.1.2 - VOLONTE DE PARTICIPER	41
2.2.1.3 - ORGANISATION	42

	pages
2.3.1 - LE COURT TERME	53
2.3.1.1 - Formation	53
2.3.1.2 - Pour un accès facile à l'information	54
2.3.1.3 - Dépouillement de périodiques	55
2.3.2 - LE MOYEN TERME	56
2.3.2.1 - Formation permanente	56
2.3.2.2 - Coopération	56
2.3.2.3. - Bibliothèques publiques et bibliothèques scolaires	57
2.3.3 - LE LONG TERME	57
3 - CONCLUSION	59
ANNEXES	62
Annexe 1	63
Annexe 2	70
Annexe 3	72
ABREVIATIONS DES TITRES DE PERIODIQUES	74
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE	75

0 - I N T R O D U C T I O N -

01 - NATURE DU PROBLEME

L'information scientifique et technique se diffuse de plus en plus par le biais des publications périodiques. Or, nul n'ignore le coût combien exorbitant de telles publications. Cependant, la crise économique mondiale qui persiste depuis l'après-guerre jusqu'aujourd'hui frappe durement les bibliothèques universitaires, qui connaissent partout et plus particulièrement dans les pays en voie de développement une compression progressive des budgets. De surcroît, les moyens très limités qui leurs sont offerts sont dispersés et mal gérés. Cette situation a pour conséquence qu'au Cameroun, les bibliothèques de l'enseignement supérieur souffrent d'une pénurie manifeste de périodiques scientifiques et techniques. Aussi, nous estimons que pour essayer de remédier à cette disette documentaire, il devient impérieux d'instaurer une politique de coopération entre ces institutions. Cette coopération qui devra se traduire tant au niveau de la circulation des périodiques qu'au niveau de leur acquisition ne pourra être catalysée que par la mise sur pied d'un catalogue collectif que nous nous permettons d'emblée de désigner, pour limiter les écritures et faciliter l'appellation par un acronyme à savoir ; " C A C O P E S " :

- CA pour catalogue
- CO pour collectif
- P pour périodiques
- E pour enseignement
- S pour supérieur

d'où : " Catalogue collectif des périodiques des bibliothèques de l'enseignement supérieur".

Il s'agit là, certes, d'un travail difficile ; cependant réalisable grâce à la collaboration de tous les spécialistes de la documentation.

02 - ORGANISATION DE NOTRE RECHERCHE

Grâce aux conseils pratiques et à l'assistance constante de notre directrice de mémoire, nous avons pu établir une bibliographie représentative.

En utilisant les différents mots-clés : bibliothèque universitaire, bibliothèque d'étude, coopération, coordination, accès aux documents, catalogue collectif, prêt interbibliothèques, nous avons exploité le catalogue matière de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, dépouillé le "Bulletin d'information de l'A.B.F.", le "Bulletin des bibliothèques de France", le "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", la "Revue de l' A U P E L F " ... Nous avons également consulté quelques ouvrages généraux en rapport avec certains aspects de notre sujet.

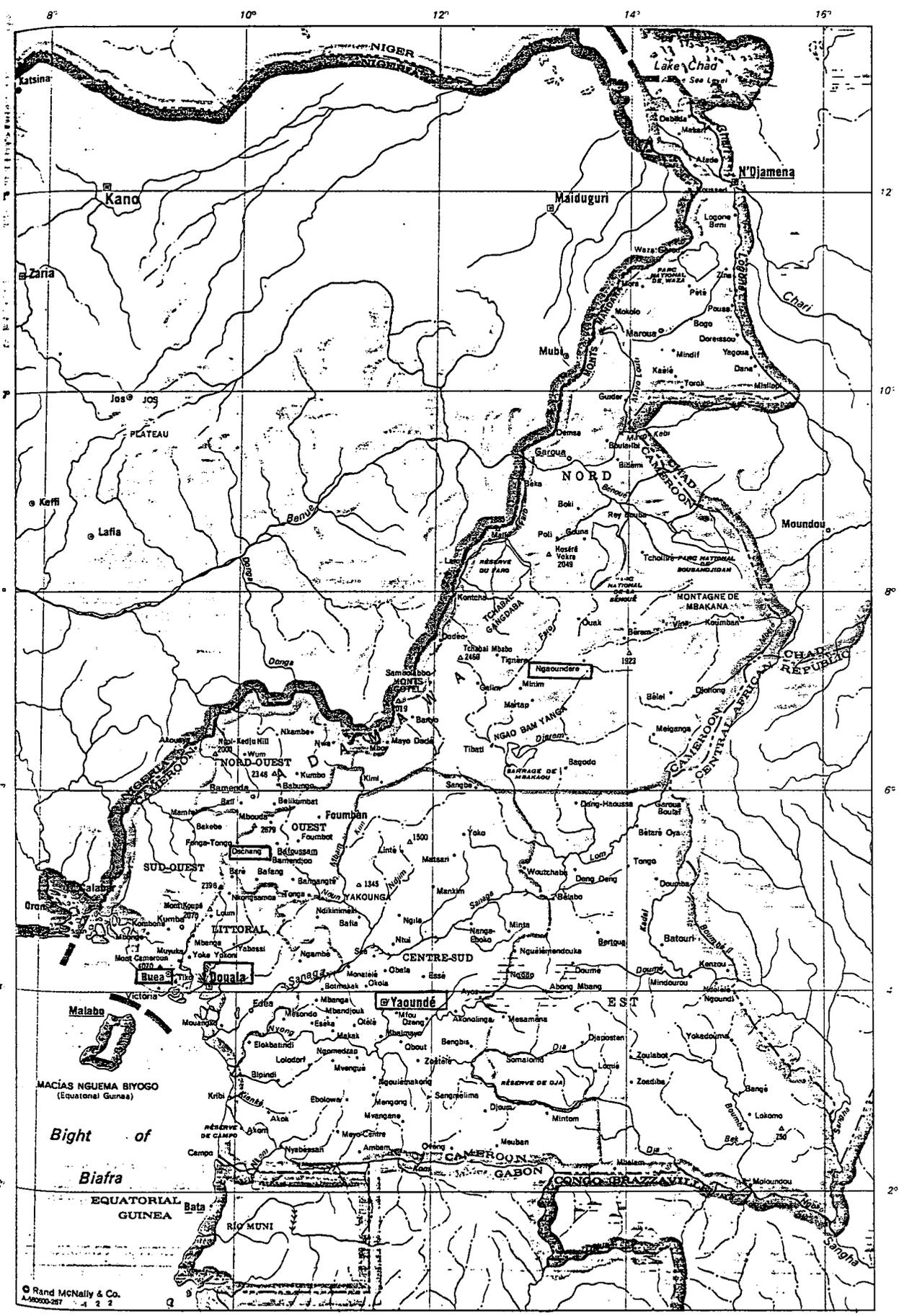
D'autre part, en écrivant à la Direction du CCN et à la Direction du CIEPS à Paris, sur le conseil du Directeur de l'E.N.S.B., Monsieur Jacques KERIGUY, nous avons pu obtenir une large documentation qui nous a permis d'avoir une idée sur l'organisation structurelle et fonctionnelle d'un catalogue collectif de périodiques en conversationnel.

Avant d'énoncer le plan de notre travail, notre introduction portera sur un certain nombre de points qui semblent être un préalable intéressant menant à la compréhension de notre objet. Nous allons donc parler successivement du cadre géographique et historique du Cameroun, de la création de l'enseignement supérieur au Cameroun, des bibliothèques de l'enseignement supérieur, enfin, des publications périodiques dans les bibliothèques.

03 - LE CAMEROUN: CADRE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Pays de l'Afrique Equatoriale, au fond du golfe de Guinée, le Cameroun compte aujourd'hui environ 8 700 000 habitants répartis sur 475 000 km². La capitale est Yaoundé.

Limité au nord par le lac Tchad les fleuves Chari et le Logone, le Cameroun fait frontière au sud avec la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo ; au sud-ouest il est bordé par l'Océan Atlantique ; à l'est il est limitrophe de la république centrafricaine et à l'ouest

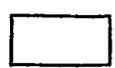


© Rand McNally & Co.
A. 50000-257

Size of symbol indicates relative size of town • • • □ □
Elevations in metres

0 50 100 200 300 km
0 50 100 200 mi

Légende



Les villes universitaires

du Nigéria.

S'étendant du sud au nord sur 1200 km, le Cameroun est situé entre le 2^e et le 13^e à parallèle nord et offre des paysages variés : à l'ouest, une chaîne de montagnes, dominée par le mont Cameroun (4 070m) qui s'allonge presque jusqu'au Tchad avec d'extraordinaires reliefs volcaniques ; au nord, de vastes plaines, traversées ou bordées par le Benoué et le Logone touchent aux marécages du Lac Tchad ; le centre est un vaste plateau de 800 à 1500 m d'altitude, propice à l'élevage ; le sud-est constitué par un système complexe de longues plaines ou collines recouvertes par la grande forêt ; quant aux rivages du sud-ouest, ils sont plats, sablonneux et marécageux à quelques endroits. (cf carte ci-jointe).

D'abord sous protectorat allemand depuis 1880, le Cameroun a été au lendemain de la première guerre mondiale, placé sous le double mandat de la France et de la Grande-Bretagne : la Grande-Bretagne se voyant confier par la Société des Nations la partie occidentale, la France la partie orientale.

Administré comme territoire sous mandat dans le cadre de la Société des Nations, le Cameroun devint territoire sous tutelle après la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945.

Malgré les divergences culturelles et politiques héritées des deux métropoles, les deux parties du Cameroun seront réunifiées le 1^{er} octobre 1961. La partie britannique rejoignait ainsi la partie française qui avait accédé à la souveraineté nationale depuis le 1^{er} janvier 1960.

De la réunification des deux Cameroun résulte l'institutionnalisation des deux langues officielles : le français et l'anglais (1).

Le bilinguisme camerounais n'enlève rien à l'intérêt que présente, sur le plan sociologique ; une association entre deux pays qui ont subi des imprégnations différenciées à l'époque coloniale . En effet, les camerounais se sentent tout d'abord de véritables compatriotes avant d'être francophones ou anglophones.

Si pendant la période coloniale, les deux parties du Cameroun disposaient d'un nombre important d'écoles primaires et secondaires, laïques et missionnaires, il n'en était pas de même pour l'enseignement supérieur.

- (1). - Sources : 1. Encyclopaedia universalis, vol. 3, pp. 824-828.
2. Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, vol. 2, pp. 1694-1696.

Après le baccalauréat, on avait recours aux universités des métropoles.

En effet, au sortir du joug colonial en 1960, le Cameroun ne disposait d'aucune école de haut niveau. Pourtant, les jeunes nationaux devaient désormais voler de leurs propres ailes et oeuvrer avec acharnement pour l'épanouissement du nouvel état. Leur aptitude intellectuelle pour prendre en main l'avenir du pays ne pouvait pas se développer faute d'institutions d'enseignement supérieur. C'est ce qu'a bien compris Claudius TERRIER qui, en 1965, exalte l'importance de l'Université en ces termes : "... l'avenir de toutes les économies nationales commande le nécessaire et indispensable développement des Universités" (2). Mais alors! Qu'a fait le Cameroun dans ce sens?

04 - LE CAMEROUN ET L' ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Au moment où les pays africains accédaient à l'indépendance, l'un des problèmes cruciaux qui se posaient aux jeunes Etats et qui exigeaient une solution immédiate était la formation des cadres, notamment celle des cadres supérieurs. Si jusque-là la totalité des cadres nationaux sortait des universités étrangères, principalement européennes, il était certes évident que ceux-ci n'arrivaient pas à adapter complètement la formation reçue aux besoins spécifiques de l'Afrique.

C'est ainsi que le Cameroun, pour sa part, en considérant par ailleurs que de nombreux camerounais formés en métropole y demeuraient à la fin de leurs études et que, en outre le nombre de cadres dont le pays avait fatalement besoin était si élevé que le recours exclusif aux établissements étrangers se révélait, à long terme une solution insuffisante et onéreuse, le Cameroun ne pouvant envoyer à l'extérieur qu'un nombre limité d'étudiants dont l'entretien entraînait de lourdes charges financières que l'aide bilatérale ou internationale allégeait à peine, prit la ferme résolution d'organiser sur place une structure qui puisse lui permettre d'assurer d'une part la formation de ses cadres adaptée aux besoins spécifiques du pays et de lutter d'autre part contre "l'exode des cerveaux".

(2)-Colloque de l'AUPELF (1965 ; Genève), les Bibliothèques dans l'Université : problèmes d'aujourd'hui et de demain, p. 6.

D'où la création à Yaoundé en 1961 sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, par décret présidentiel " n° 61-55- du 25 avril 1961 " (3), de l'Institut National d'études universitaires dont les activités devaient débiter modestement à la rentrée d'octobre 1961, avec l'aide de la France pour les enseignements de lère année de Licence et de Capacité en droit et sciences économique et par une propédeutique littéraire. Au même moment se mettait en place l'année préparatoire de l'Ecole Normale supérieure parrainée par l'Unesco, et se préparait la création d'un établissement de formation d'ingénieurs agricoles.

Une étape décisive fut franchie lorsque le Président de la République créa par décret "n° 62 -DF-239 du 26 juillet 1962" (4) " l'Université Fédérale du Cameroun " (5).

L'Université à qui fut dévolu le rôle de formation et de perfectionnement des cadres supérieurs scientifiques, pédagogiques et techniques nationaux devait grouper plusieurs catégories d'établissements publics, à savoir des Facultés, des Ecoles, des Centres et des Instituts, chacun étant voué à une activité précise.

C'est ainsi que, au fur et à mesure des possibilités (ressources humaines et financières), la série d'établissements devant constituer l'Université fut mise en place . " A la rentrée d'octobre 1977, il existait trois Facultés et sept Ecoles et Centres :

- La Faculté de Droit et Sciences Economiques
- La Faculté des Lettres et Sciences Humaines
- La Faculté des Sciences
- l'Ecole Normale Supérieure
- l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique
- Le Centre Universitaire des Sciences de la Santé
- l'Ecole Supérieure internationale de Journalisme
(devenue Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information)

(3).- UNIVERSITE DE YAOUNDE, Annuaire de l'Université de Yaoundé : 1984-1985, p. 14. cf annexe n° 1.

(4) - Ibid, p. 14.

(5).- Université Fédérale du Cameroun : Cette appellation était due au fait que cette Institution devait recevoir les étudiants en provenance des deux parties fédérées du Cameroun d'alors, réunies depuis le 1er octobre 1961, à savoir :

- Le Cameroun occidental (anglophone) qui était sous tutelle britannique
- Le Cameroun oriental (francophone) qui était sous tutelle de la France.

Les enseignements étant dispensés depuis ce temps en français comme en anglais, la formation bilingue (anglais et français) du fait même de l'institutionnalisation officielle de ces deux langues, était obligatoire et demeure une tradition dans tous les établissements d'enseignement supérieur au Cameroun.

- L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
- L'Institut d'Administration des entreprises
- L'Institut des Relations Internationales du Cameroun (6),

Pour décongestionner l'Université de Yaoundé, le Président de la République signe en mai 1977, un décret portant création et organisation de quatre nouveaux centres universitaires :

- " à Douala : un Centre universitaire des sciences et des affaires avec :
 - Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
 - Ecole Supérieure des Sciences Economique et Commerciales
- à Buea : un Centre universitaire des langues et des lettres
- à Dschang : un Centre universitaire des Sciences agronomiques avec :
 - Ecole Nationale Supérieure Agronomique
 - Institut des Techniques agricoles
- à Ngaoundéré : un centre universitaire des sciences et technologie.

Remarquons que géographiquement, ces implantations semblent privilégier certaines régions (Centre-sud, Littoral, ouest, sud-ouest) qui ne représentent environ que le quart du territoire et qu'il existe une seule implantation pour tout le reste du pays (Ngaoundéré). Il n'y a rien à l'est ni à l'extrême nord. Mais ces régions sont moins peuplées.

Créées sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, tous ces établissements sont transférés sous la dépendance du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique depuis février 1984. (7).

(6).- Annuaire de l'Université de Yaoundé, op. cit. , p. 16.

(7).- Ibid, p. 6.

A côté de ces Institutions universitaires, il importe de citer d'autres Instituts et Ecoles qui ne dépendent pas du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, mais qui dispensent un enseignement supérieur tel que :

- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
- Ecole Supérieure des Postes et Télécommunications
- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
- Institut National de la Jeunesse et des Sports
- Institut International des Assurances
- Institut de Formation démographique .

Le Cameroun est ainsi doté d'un nombre assez important d'établissements de haut niveau. Mais, nul n'ignore que l'enseignement supérieur est en majeure partie basé sur la recherche. Les enseignants doivent se recycler systématiquement à travers les écrits scientifiques et techniques pour maintenir et accroître leur niveau, pour actualiser leurs enseignements ; les étudiants quant à eux ne doivent pas se contenter de leurs notes de cours ou des "polycopes" mais consulter livres, revues... pour s'informer afin de compléter leurs connaissances et améliorer leur culture générale. Ces recherches ne se font pas dans les rues, mais dans des endroits conçus à cet effet!

05 - L' ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES BIBLIOTHEQUES

Pour permettre aux différents établissements susmentionnés d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés au départ, on leur a annexé d'autres institutions auxiliaires, "maisons de la nourriture intellectuelle" qu'enseignants et étudiants doivent fréquenter pour satisfaire leurs besoins de savoir : ce sont des bibliothèques d'étude et de recherche dont on distingue deux types :

05.1 - Les Bibliothèques universitaires. Il n'existe à proprement parler qu'une seule bibliothèque universitaire au Cameroun : la Bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé. Elle a au sein de l'Université une mission d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire.

Son public est constitué d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. Ce sont des lecteurs plus ou moins spécialisés. Malgré cette spécialisation de niveau, malgré la division en sections différentes, l'ensemble des domaines couverts par la bibliothèque centrale est encyclopédique. Cette notion encyclopédique des fonds reste toujours présente à l'esprit du bibliothécaire en chef lorsqu'il établit un plan d'acquisition.

Ici, les besoins des utilisateurs sont différents selon qu'il s'agit d'étudiants du premier cycle universitaire et du début du second cycle (jusqu'à la licence), ou qu'il s'agit de chercheurs, des étudiants de maîtrise et de doctorat.

Pour les premiers, les acquisitions portent essentiellement sur les ouvrages de références (encyclopédies, dictionnaires, guides d'initiation bibliographique), les ouvrages d'études (grands traités, synthèses collectives), les manuels et les recueils de problèmes et exercices pour les disciplines scientifiques, les textes littéraires, les périodiques non spécialisés et de culture générale.

Pour le second groupe, chaque lecteur travaille dans un domaine plus spécialisé. Aussi, étudiants, chercheurs et même enseignants ont besoin d'une documentation spécifique : ouvrages spécialisés, thèses, rapports de recherches ("Littérature grise"), périodiques spécialisés, avec un nombre croissant de titres différents.

Bien que le caractère encyclopédique de la bibliothèque universitaire soit respecté, il n'en demeure pas moins que plus de 75% des collections reflètent le contenu des enseignements dispensés dans les trois facultés (Sciences, Lettres et Sciences Humaines, Droit et Sciences Economiques).

05. 2 - Les Bibliothèques spécialisées. Ce sont des bibliothèques de grands établissements (Centre universitaire des sciences de la santé, Ecole Nationale supérieure agronomique...) ; des unités d'enseignement (Facultés) ; des Instituts (Institut des relations internationales du Cameroun, Institut d'administration des entreprises...).

Les besoins de leur public sont proches des besoins des chercheurs dans la bibliothèque universitaire. Il s'agit d'un public encore plus homogène. Ici, le domaine des connaissances couvert par la Bibliothèque est très précis. Les acquisitions sont nettement conditionnées par l'activité essentielle de l'établissement. Il est important, non pas d'être exhaustif (ce qui est d'ailleurs impossible de nos jours dans n'importe quelle bibliothèque et dans n'importe quel pays), mais de pratiquer une politique d'enrichissement de qualité. L'idéal pour ces bibliothèques spécialisées consiste à effectuer les achats avec rapidité car les usagers doivent trouver les derniers documents parus nécessaires à leurs recherches.

Dans la quasi-totalité de ces établissements spécialisés, le budget de la bibliothèque est étroitement incorporé au budget global de l'Institut.

Un des rôles du bibliothécaire est d'informer le Directeur sur les besoins de la bibliothèque et de lui proposer régulièrement la liste des ouvrages à acquérir en priorité. Il faudrait que la question soit à l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Université dont fait partie le bibliothécaire, ne serait-ce qu'à titre consultatif. Le bibliothécaire doit insister sur l'urgence des acquisitions qu'il propose, en raison du taux d'obsolescence de l'information scientifique et technique. Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que les choses marchent, mais lentement. Néanmoins, nous estimons que les activités de ces unités documentaires seraient beaucoup plus efficaces si le bibliothécaire, spécialiste plus avisé que quiconque des problèmes liés aux bibliothèques, était le gestionnaire direct du budget imparti à la bibliothèque ; bien entendu, le bibliothécaire rendrait compte au Conseil de ses projets d'acquisitions. Entre les séances annuelles du Conseil, une commission réduite pourrait coopérer avec le bibliothécaire pour accélérer l'acquisition des documents récents. Le bon moyen consisterait à envoyer aux responsables de différentes unités d'enseignement des catalogues d'éditeurs, ou à faire une diffusion sélective de l'information (DSI) sur fiches.

En ce qui concerne la bibliothèque universitaire, la situation est différente : presque déconcentrée, elle a un budget qui est une partie autonome du budget de l'université, délibéré et géré comme tel.

- Les recettes comprennent :

- une fraction des droits d'inscription des étudiants à l'Université ;
- une subvention de l'Etat pour le fonctionnement et le matériel ;
- éventuellement un crédit complémentaire accordé par l'Université pour certains travaux exceptionnels ;
- les recettes liées à des prestations de services (photocopies, frais de prêt interbibliothèques)...

Les dépenses sont pour l'essentiel liées aux acquisitions documentaires (livres périodiques, reliure) ; à l'entretien du matériel roulant (carburant, réparations diverses...) ; les locaux (coût et charges d'éclairage et d'eau, coût d'entretien courant du bâtiment) ; les fournitures de bureau (le petit matériel et le matériel consommable) ; les frais de P.T.T. (abonnement et communications téléphoniques, frais d'affranchissement des envois postaux).

Pour permettre une gestion saine de son budget, la bibliothèque centrale dispose d'un service de comptabilité générale et d'un service de comptabilité matière.

Si enseignants et bibliothécaires collaborent notamment dans le domaine des acquisitions, le plus gros problème auquel sont confrontés les bibliothécaires de l'enseignement supérieur du Cameroun est celui de la formation des utilisateurs de bibliothèques. La majeure partie des nouveaux étudiants en provenance des provinces traversent tout le cycle primaire et secondaire sans avoir mis pied dans une bibliothèque. Ils débouchent à l'Université et découvrent la bibliothèque qui est pour eux une institution étrange. Ce qui implique une tâche ardue de la part des bibliothécaires qui doivent jouer en même temps un rôle pédagogique.

Pour essayer de remédier à cette ignorance, il est organisé dans le cadre de l'Université de Yaoundé, au début de chaque année académique, quelques heures de cours d'initiation à la bibliothèque à l'intention des nouveaux étudiants. Ces cours sont complétés par une série de visites de la bibliothèque par petits groupes. Il faut imaginer ce que ça suppose comme travail et comme temps, avec parfois un effectif de 4 000 nouveaux étudiants répartis par groupes de 30.

En plus de ces cours et visites, chaque étudiant régulièrement inscrit à la bibliothèque reçoit un règlement intérieur de la bibliothèque qui stipule outre les heures d'ouverture, les disciplines à observer, l'organisation fonctionnelle de la bibliothèque (services, orientation, prêt, informations et renseignements bibliographiques...)

Ces cours d'initiation à la bibliothèque devraient être généralisés dans tous les établissements d'enseignement supérieur ; mais le problème d'ignorance de cette institution ne pourra être résolu au mieux qu'à partir du moment où le mal sera attaqué à la base par la création et la multiplication des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires. Ce qui permettra de familiariser les enfants dès le bas âge avec les bibliothèques. Ainsi, le jeune étudiant arrivera à l'Université en homme averti et ne rêvera plus devant la Bibliothèque Universitaire.

Nous avons remarqué plus haut que l'idéal pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur consiste à fournir à leurs utilisateurs une documentation assez importante, variée et surtout à jour, susceptible de satisfaire au mieux leurs besoins de recherche. C'est pour cette raison que notre travail porte sur les publications périodiques et leur place en bibliothèque universitaire puisqu'elles constituent les meilleurs moyens d'obtenir une information récente.

06 - LES PUBLICATIONS PERIODIQUES

Les publications périodiques doivent donc avoir une place privilégiée dans les fonds des bibliothèques d'étude, qu'il s'agisse des bibliothèques universitaires ou des bibliothèques de laboratoires ou d'Instituts. Mais ce type de publication pose de nombreuses difficultés, quant à son acquisition et à son traitement.

En effet, selon la norme française NFZ 44063, une publication en série, périodique ou non, (en anglais "serials") est une : "Publication paraissant en fascicules ou volumes successifs, s'enchaînant en général numériquement ou chronologiquement, pendant une durée non limitée à l'avance quelle que soit leur périodicité. Les publications en série comprennent les revues, les journaux, les annuaires, les séries de comptes

rendus, de mémoires et de rapports d'institutions privées ou publiques et de congrès" (8).

Le périodique apparaît comme un document qui au cours de son évolution peut subir des transformations : changement de format, de titre, de périodicité, de numérotation ... ; ces changements doivent bien entendu être pris en compte dans les différentes étapes de son traitement, ainsi que les accidents qui peuvent survenir à la publication ; interruption, disparition.

Une autre contrainte non négligeable, liée cette fois-ci à l'achat du périodique est que la bibliothèque n'achète pas cette publication par numéros isolés, sauf dans certains cas ponctuels d'acquisition rétrospective où le bibliothécaire est appelé à acheter un fascicule précis pour compléter une collection donnée.

Pour acquérir un périodique, il faut souscrire un abonnement pour être sûr d'obtenir chaque numéro dès sa parution. Ceci suppose que la bibliothèque dispose d'office en début de chaque année d'une importante masse budgétaire pour effectuer des abonnements à des périodiques, ce qui lui permet d'obtenir des prix intéressants auprès du "groupeur" auquel le bibliothécaire s'est adressé. Mais certains ne peuvent pas être acquis par ce moyen et les abonnements se font alors directement auprès de l'éditeur de la publication. Quoi qu'il en soit, ce système d'abonnement constitue une entorse à l'une des lois de la comptabilité publique qui veut que l'on paye seulement après service rendu.

La première partie de notre travail abordera notre objet de recherche par des généralités concernant le catalogue collectif de périodiques. Ensuite, nous tenterons d'exposer le pourquoi et le comment d'un catalogue collectif de périodiques des bibliothèques de l'enseignement supérieur du Cameroun.

(8). - ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION, Recueil de normes françaises de documentation, p.332.

P R E M I E R E P A R T I E

UN RÉPERTOIRE COMPLÉMENTAIRE DES BIBLIOGRAPHIES :

LE CATALOGUE COLLECTIF DE PÉRIODIQUES

Dans le cadre du C B U (Contrôle bibliographique universel); l'Unesco et la FIAB (Fédération internationale des Associations de bibliothécaires) (9), à l'issue de leur conférence conjointe de Paris en 1977 sur les "Bibliographies nationales courantes", recommandaient le recensement des nouveaux périodiques et des changements de titres dans les bibliographies nationales courantes. C'est ce qu'applique, entre autres, la Bibliographie de la France dont le supplément I est destiné aux publications en série.

Si les bibliographies font connaître la production courante des périodiques, ou les dénombrent pour une période donnée, encore faut-il pouvoir les localiser pour les atteindre et les consulter. Ce sera là le domaine des catalogues collectifs de périodiques qui doivent être faits pour répondre à un certain nombre de questions, celles-ci par exemples :

- où se trouve tel document dont on connaît les références?
- quel établissement conserve dans ses magasins tel numéro d'un certain périodique?

Dans la mesure où ils sont publiés, c'est-à-dire accessibles à tous, les catalogues collectifs de périodiques tels que le "British Union Catalogue of Periodicals", l'IPPEC (Inventaire Permanent des Périodiques Etrangers en cours)..., jouent un rôle d'identification bibliographique au même titre que les bibliographies nationales dont ils ne font que reprendre les informations. En ajoutant également à ceci le fait "qu'un catalogue collectif national fait office de bibliographie nationale rétrospective" (10), on ne fait que confirmer que les catalogues collectifs sont des répertoires complémentaires des bibliographies.

La création d'un catalogue collectif de périodiques, - une innovation au Cameroun - doit être justifiée : nous nous attacherons d'abord à définir ce type de catalogue, ses différentes formes et présenter quelques exemples.

(9) . - F I A B = I F L A (International Federation of Library Associations).
 (10) . - MALCLES, Louise-Noëlle, Manuel de Bibliographie, p. 76.

1.1 - LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES : DEFINITION

Selon Sylvère WILLEMIN, "Un catalogue collectif est un inventaire commun à plusieurs bibliothèques contenant la totalité ou partie de leur fonds selon un ou plusieurs ordres de classement". (11)

Cette définition est aussi valable pour un catalogue collectif de périodiques que pour un catalogue collectif de livres.

Les notices des documents recensés portent les éléments d'identification (sigles ou numéros) des établissements qui les détiennent. Les fonctions d'un catalogue collectif consistent donc à recenser et à localiser les documents.

1.1.1 - ORIGINE DU CATALOGUE COLLECTIF

L'idée d'un catalogue commun à plusieurs centres documentaires est ancienne. Si l'on s'en tient aux écrits de Louise-Noëlle MALCLES cette idée "revient au moins augustinien John Boston de Bury ou Boston Buriensis, auteur en 1410 du

" CATALOGUS SCRIPTORUM ECCLESIAE ".

Ce religieux parcourait l'Angleterre et visitant les bibliothèques de Monastère notait les livres manuscrits qui s'y trouvaient, les répertoriait alphabétiquement, puis, assignant un numéro à chaque bibliothèque, indiquait en face de chaque manuscrit celui de la bibliothèque où il se trouvait". (12)

Ainsi, si l'origine des catalogues collectifs remonte au XVème siècle de l'ère chrétienne, il faudra attendre 1977 avec la formalisation du concept AUP (13) Accès Universel aux Publications) pour que cette notion soit reconnue à l'échelon mondial.

- (11) . - WILLEMIN, Sylvère, Technique des catalogues collectifs. In : Bull. Unesco. Bibl., 1966 (Vol. 20, n° 1), p. 3.
- (12) . - MALCLES, Louis-Noëlle, Manuel de bibliographie, op. cit. p. 170.
- (13) . - A U P : U A P en anglais (Universal Access of Publications).

Il convient de rappeler et de préciser que le catalogue collectif n'est que l'un des points développés par les promoteurs de l'AUP comme moyens d'accès aux documents, lors du Congrès conjoint Unesco /IFLA de Paris en 1982 qui définissait les principaux objectifs et les terrains d'action du programme AUP à savoir : "modification dans la production éditoriale, harmonisation des acquisitions au plan national, élaboration des catalogues collectifs, constitution d'un centre national de prêt, promotion des échanges internationaux". (14)

Le nombre de bibliothèques et de centres de documentation qui participent à un catalogue collectif est variable. Par son action de regroupement, le catalogue collectif supplée à l'insuffisance de chaque collection isolée et remplace la bibliothèque centrale de prêt, par une bibliothèque créée intellectuellement.

1.1.2 - ECHELLE DU CATALOGUE COLLECTIF

Selon les besoins ou les possibilités matérielles, on peut fabriquer un catalogue collectif de périodiques à n'importe quelle échelle. C'est ainsi qu'il existe des catalogues collectifs :

- locaux : ce peut-être un inventaire général d'une bibliothèque universitaire et des bibliothèques des facultés et des laboratoires de la même université.

exemple : LISTE DE PERIODIQUES RECUS A LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE ET DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LABORATOIRES, édité par la B.U. de Valenciennes et Hainaut-Cambresis, dont la première parution date de 1980

- régionaux : (15) Ils recensent et localisent le documents conservés dans les bibliothèques et centres de documentation d'une région donnée.

exemples : CATALOGUE COLECTIF DES PERIODIQUES DE L'ISERE (CPI)

(14). - BEAUDIQUEZ, Marcelle, Guide de bibliographie générale, p.137.

(15). - En France, le terme "régional" s'applique soit à une division administrative, soit à une réalité géographique.

En Afrique, ce terme correspond à une réalité qui regroupe plusieurs états par exemple, l'Afrique Centrale qui regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Tchad.

- nationaux : ils concernent une partie ou la quasi-totalité des bibliothèques d'un pays.
exemple : le C.C.N. (Catalogue collectif national des publications en série).

1.1.3 - CONDITIONS DE REALISATION ET DE PERFORMANCE D'UN CATALOGUE COLLECTIF

Qu'il soit local, régional ou national, "trois éléments sont décisifs pour qu'un catalogue soit performant :

- la durée du catalogue et le nombre de bibliothèques participantes : si un catalogue collectif existe depuis très longtemps, il répondra vraisemblablement plus souvent de manière positive à la question posée ; le nombre élevé de bibliothèques participantes (ou, au contraire, le nombre limité mais exhaustif par rapport au type d'établissements susceptibles de posséder le document recherché) est évidemment un facteur de meilleure satisfaction.
- la régularité de participation des bibliothèques adhérentes c'est-à-dire l'envoi exhaustif et régulier des informations (sinon la perte d'information est d'autant plus grave qu'elle est difficilement quantifiable),
- l'acceptation par les bibliothèques de conserver de façon permanente des documents qu'elles ont fait figurer dans un catalogue collectif et de s'efforcer de maintenir leur disponibilité...." (16),

Outre les accords sur la durée du catalogue, sur la régularité de participation et la conservation permanente des documents, il est indispensable de fixer un certain nombre de principes dont la mise en application aura des conséquences bénéfiques. Ces principes sont :

- "l'unification des règles de catalogage par l'adoption des normes identiques,

(16).- BEAUDIQUEZ, Marcelle, Guide de bibliographie générale, op.cit., p.183

- la répartition plus homogène des fonds par la révélation des lacunes et des doubles et par l'instauration des échanges.
- l'unification rationnelle des crédits par le partage équilibré des achats
- la création d'un centre d'information et d'orientation documentaire
- l'extension et l'intensification des prêts nationaux et internationaux " (17).

Pour mener à bien un catalogue collectif de périodiques, il faut qu'il y ait un organisme centralisateur. En principe, "un catalogue collectif ne peut vraiment se concevoir sans, à son sommet, un bureau ou un centre qui tienne un fichier d'autorité et cet organisme deviendra, par la force des choses, un centre de recherche bibliographique qui identifiera et corrigera bon nombre de notices. Ce centre, ouvert vers le public, devient alors un service d'information bibliographique". (18)

En premier lieu, il faut que cet organisme attribue à chaque bibliothèque ou chaque centre de documentation participants un sigle qui l'identifiera de manière univoque : ce sigle devra être apposée sur chaque fiche envoyée à l'organisme centralisateur.

Il est évident que les catalogues collectifs de périodiques doivent d'abord être réalisés pour les usagers des bibliothèques et donc pour des besoins d'information bibliographique, car pour les intéressés, il s'agit d'obtenir concrètement par leur intermédiaire et par celui des services de prêt, l'information primaire qui a été signalée sous forme de références.

En plus, au lieu de l'ensemble de la collection d'une revue, l'on peut souhaiter localiser un numéro précis renfermant un article précis. C'est pour cela que chaque notice doit comporter non seulement les renseignements bibliographiques du périodique, les "signaux" de

(17).- DUMAS-FLOCLIA, Localisation et catalogue collectif. In : "La revue de l'Aupelf", 1978 (Vol 26, n° 2), p. 54.

(18).- Ibid.

localisation mais aussi, doit être obligatoirement complétée par un indicatif montrant l'état de collection - et c'est ce dernier élément qui différencie le plus un catalogue collectif de périodiques d'un catalogue collectif de livres,

Réalisés donc préalablement pour les besoins d'information documentaire, les catalogues collectifs de périodiques ont également des buts bibliothéconomiques très importants tels que la coopération et la coordination entre les établissements participants et offrent un plus grand service aux utilisateurs dans le domaine du prêt interbibliothèques (P.I.B.).

1.1.4 - LE CATALOGUE COLLECTIF DES PERIODIQUES COMME INSTRUMENT DE COOPERATION ET DE COORDINATION

Les catalogues collectifs constituent, de longue date et dans les pays les plus divers, un des instruments privilégiés pour la coopération et la coordination entre les bibliothèques.

Sur le plan de la coopération des bibliothèques, les catalogues collectifs aident à localiser à coup sûr les documents, à rationaliser le prêt interbibliothèques, à assurer au plus grand nombre d'utilisateurs un accès au maximum de documents, dans les moindres délais et avec les moindres frais.

En ce qui concerne la coordination, la connaissance des ressources des différentes bibliothèques, mise à jour fréquemment, doit aboutir à un programme concerté d'acquisitions ; celui-ci permet la meilleure utilisation, le meilleur rendement, des budgets des bibliothèques. Seuls, les catalogues collectifs peuvent fournir la preuve irréfutable des lacunes et des doubles emplois excessifs dans les collections.

En définitive, coopération et coordination en information documentaire, c'est-à-dire dans le domaine des bibliothèques et des centres de documentation, ont pour but de fournir une information complète et rapide et d'améliorer la notion de "réseau". Elles évitent des pertes de temps dues à la dispersion des efforts, permettant ainsi une meilleure circulation de l'information à l'intérieur d'une même biblio-

thèque ou entre une bibliothèque et d'autres organismes documentaires par le canal du prêt-inter.

1.1.5 - LE CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES ET LE PRET INTERBIBLIOTHEQUES

Le catalogue collectif de périodiques est un excellent moyen d'accès à l'information scientifique et technique.

"Lorsqu'on a obtenu une liste de références bibliographiques, un nouveau problème se pose : celui de l'accès aux documents ainsi repérés.

Bien que la capacité des mémoires d'ordinateur augmente, le texte intégral des documents ne peut pas être totalement disponible en ligne, sauf dans le cas de textes très courts ; mais en raison de la capacité de stockage sur disque optique, on peut estimer que d'ici une quinzaine d'année près de 50% des articles de périodiques et des rapports techniques n'existeront plus que sous forme électronique ; mais vraisemblablement un document sera disponible sous plusieurs formes, à la demande, papier ou microforme.

Actuellement certains producteurs proposent des photocopies des articles sélectionnés par l'utilisateur : ces photocopies peuvent être commandées automatiquement à partir du terminal qui vient de servir à les identifier ou à les localiser". (19)

Mais il faut souligner que "si le réseau, déjà ancien+interbi-^{du prêt}liothèque a rendu et continue à rendre de grands services, il a fallu le rendre plus performant par la création de catalogues collectifs, permettant une localisation immédiate du document recherché"(20).

(19) .- WAGNER, Madeleine, Caractéristiques de la littérature scientifique et technique. - pp 26-27. In : "Dossier de bibliographie spécialisée : sciences et techniques : 1983-1984" / E.N.S.B. - pagination multiple .

(20) . -ibid., p. 27.

1.2 - LES DIFFERENTES FORMES DU CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES

Une fois le catalogue collectif conçu ,il faut lui donner une forme matérielle facilement accessible. Plusieurs formes coexistent encore, qui traduisent des degrés divers de technologie. C'est ainsi qu'on distinguera les catalogues collectifs traditionnels en volumes imprimés ; les catalogues sur microfiches, sur support informatique, sur vidéotex.

1.2.1 - CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES EN VOLUMES IMPRIMES

Il a existé des catalogues collectifs sur fiches, pour les ouvrages. C'est le cas en particulier du C C O E (Catalogue collectif des ouvrages étrangers).

Pour les périodiques, la première forme matérielle viable est le volume imprimé comme par exemple, entre autres, les premières éditions de l'I.P.P.E.C. (Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours).

Si la publication des catalogues sous forme imprimée les assure d'un plus vaste auditoire, il ne comporte habituellement qu'un accès unique et leur mise à jour pose des problèmes qui ne trouvent de solution que dans l'édition de suppléments ou de refontes périodiques.

De dimensions très variées, ces catalogues tiennent parfois en un ou deux volumes, mais atteignent le plus souvent de sérieuses proportions les rendant coûteux à l'achat. Une bibliothèque sérieuse ne saurait pourtant les ignorer et reste susceptible d'y recourir fréquemment.

Actuellement, les catalogues collectifs en volumes imprimés ne sont plus que des versions partielles des catalogues collectifs automatisés.

1.2.2 - CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES
SUR MICROFICHES

Fruits de la technologie moderne, les catalogues collectifs de périodiques en microformes présentent de nombreux avantages ; ils sont peu volumineux et de consultation aisée moyennant un lecteur approprié. Ce sont souvent des versions des catalogues collectifs sur support informatique.

1.2.3 - CATALOGUE COLLECTIF DE PERIODIQUES EN CONVERSATIONNEL
(OU SUR SUPPORT INFORMATIQUE)

Applications des techniques récentes de l'informatique, le catalogue collectif automatisé permet la mise en place d'un service performant.

A partir des saisies des données par bordereaux codés et normalisés, les notices sont vérifiées, corrigées et stockées en mémoire d'ordinateur au siège du catalogue collectif, avec localisation et état des collections.

Où que l'utilisateur se situe, pour peu qu'il dispose d'un terminal connecté à l'ordinateur, il peut interroger directement sur écran, à l'aide d'un logiciel spécifique, la base de données du catalogue collectif, l'affichage des réponses étant quasi-immédiate. C'est ce qu'on appelle "l'accès en conversationnel".

Les avantages d'un catalogue collectif de périodiques sur support informatique sont nombreux :

- de consultation aisée en raison de multiples catégories d'accès (titres, collectivités éditrices, I S S N (21)... et comportant la possibilité qu'on lui greffe un réseau de terminaux disséminés partout où le besoin se fait sentir, le catalogue collectif automatisé offre tout un éventail de facilités d'accès à l'information documentaire scientifiques et technique.

(21). - I S S N = International Standard Serial Number
en français : Numéro international normalisé des publications en série.

- d'autre part, une connexion en temps réel, en permettant aux bibliothèques participantes de procéder à leurs propres recherches par le biais du terminal relié à l'ordinateur central, facilite la mise à jour des données et participe à la stabilisation des coûts d'opérations de certains services de bibliothèque tout en contribuant à l'amélioration générale de ces mêmes services.

En fonction des moyens disponibles, certains catalogues collectifs comme le C C N en France sont produits sur une variété de supports :

- mémoire d'ordinateur
- volumes imprimés
- microfiches C O M
- et, très bientôt une version vidéotex.

1.3 - QUELQUES EXEMPLES DE CATALOGUES COLLECTIFS ET PERIODIQUES

Plusieurs pays disposent de Catalogues collectifs de périodiques. Nous ne ferons pas ici la nomenclature de tous ces catalogues. Mais deux cas seulement (anglais et français) seront présentés à titre d'exemple, voire à titre de modèle car bien des pays peuvent s'en inspirer afin de limiter dans une certaine mesure les tâtonnements parfois trop coûteux.

1.3.1 - UN CATALOGUE COLLECTIF ANGLAIS : LE BRITISH UNION CATALOGUE OF PERIODICALS

Couramment connu sous le titre du B.U.C.O.P., ce catalogue collectif a subi un certain nombre de changements dans son élaboration jusqu'à son remplacement en 1981.

En effet, publié de 1955 à 1958 en 4 volumes :

- le B.U.C.O.P. recense 140 000 périodiques de toutes nationalités créés avant 1955 (date de fin de recensement), conservés dans 440 établissements de Grande Bretagne.

- l'édition de base est complétée par un volume de supplément pour la période 1955-1960, puis par les volumes cumulatifs 1960-1968, 1969 - 1973 et les volumes annuels du répertoire trimestriel BUCOP incorporating "World list of scientific periodicals" (deux listes distinctes pour les périodiques nouveaux et les périodiques scientifiques).
- le classement est alphabétique unique titres, collectivités éditrices ou siège de ces collectivités dans l'édition de base. L'intercalation ne tient compte que des éléments significatifs du titre, en rejetant les particules ; les volumes de supplément se présentent dans un classement alphabétique titres, complété par un index des collectivités éditrices.
- les notices donnent les dates de fondation des périodiques (et les états de collections).
- concernant son utilisation, outre la localisation qui est l'objet principal de tout catalogue collectif, son rôle vient également en complément des possibilités d'identification offertes par les catalogues collectifs de périodiques.
- il est à signaler en liaison avec le développement des activités de la British Library Lending Division (B.L.L.D.), l'abandon de la publication du B.U.C.O.P. dont le dernier volume annuel publié concerne l'année 1980.

En revanche, le B.U.C.O.P. est remplacé par un périodique automatisé trimestriel : Serials in the British Library dont le premier fascicule a paru en juin 1981. C'est à la fois un répertoire d'identification (il contient des nouveaux titres même non encore signalés par les bibliothèques) et un catalogue collectif pour 21 bibliothèques anglaises et irlandaises, avec les conditions de prêt, de photocopie ou l'indication de commandes possible vers le B.L.L.D. L'état des collections est indiqué par des chiffres correspondant à des pourcentages de 1 (Collection conservée à plus de 95%), de 4 (Collection conservée à moins de 50%). Le classement est alphabétique des titres et des collectivités (mais avec le plus souvent renvoi au titre du périodique où figure la notice).

1.3.2 - UN CATALOGUE COLLECTIF FRANCAIS : le C.C.N.

Un autre catalogue mérite d'être présenté parce que plein d'histoire et constituant une réussite quasi-totale malgré son jeune âge. C'est le C.C.N. (Catalogue Collectif National des publications en série).

Le C.C.N. résulte de la fusion de trois catalogues collectifs de périodiques automatisés préexistant notamment "I.P.P.E.C., A.G.A.P.E., C.P.I." (22). Il paraît intéressant, pour être plus complet dans la présentation du C.C.N., de remonter un peu plus loin dans le temps pour retracer le cheminement de cette vaste entreprise.

- En 1952, la Direction des Bibliothèques décida la création d'un inventaire permanent des périodiques étrangers reçus dans les bibliothèques et centres de documentation français (I.P.P.E.C.).

Pour réaliser cet inventaire, la collecte des informations s'est faite dans chaque département : Bibliothèques universitaires, Bibliothèques municipales classées ou Archives départementales ont établi des listes des périodiques en cours, français ou étrangers, listes dépouillées et contrôlées par le service de l'I.P.P.E.C., à la Bibliothèque Nationale.

Mais, comme il était indispensable qu'en Province on puisse accéder également aux publications périodiques sans avoir besoin de passer par un organisme centralisateur, des listes départementales furent publiées ; ainsi on disposait de catalogues collectifs permettant de localiser l'ensemble des titres conservés dans une aire géographique limitée, permettant donc un accès plus rapide au document primaire.

Au départ, les listes départementales devaient comprendre les périodiques français et étrangers ; mais les dimensions prises par certains départements - en général siège d'une bibliothèque universitaire créée depuis de longue date avaient entraîné la limitation des listes

- (22).- I.P.P.E.C. (Inventaire permanent des Périodiques étrangers en cours) géré par la Bibliothèque nationale et automatisé depuis 1965 à partir de la 4^e édition, mais non interrogeable en ligne.
- A.G.A.P.E. (Application de la gestion automatisée aux périodiques), crée par l'Université de Nice en 1971.
 - C.P.I. (Catalogage des périodiques interrégional), crée par la bibliothèque interuniversitaire de Grenoble en 1976.

aux seuls périodiques étrangers comme il avait été décidé à la source par la Direction des Bibliothèques.

- en 1971, l'Université de Nice mit sur pied le système A.G.A.P.E.. Le catalogue collectif informatisé répondait aux objectifs suivants :

- répartition des tâches, chaque participant gérant directement ses fonds de périodiques,
- accessibilité permanente aux fichiers en conversationnel pour l'interrogation et pour la mise à jour immédiate sans intermédiaire,
- hiérarchisation des fichiers aboutissant à la création d'un fichier unique de titres.

Dix-sept groupes régionaux ou thématique participaient ainsi à l'A.G.A.P.E., chacun enregistrant les titres de ses propres périodiques.

- en 1976, la Bibliothèque interuniversitaire de Grenoble créa le Catalogue collectif des périodiques de l'Isère et réalisa parallèlement les catalogues d'autres départements ; c'est ainsi que le Catalogue du Rhône édité dès 1975, a eu une nouvelle édition en 1979.

La fusion de différentes listes a donné le "Catalogue de Périodiques interrégional" qui recensait les périodiques :

- du département de l'Isère,
- du département du Puy-de-Dôme
- du département du Bas-Rhin (Sciences-Médecine)
- du département du Rhône (Sciences-Médecine),
- de la B.I.U de Bordeaux,
- de la B.I.U de Montpellier,
- du groupe "Electronique" de l'A.D.B.S.

A partir de l'I.P.P.E.C., et en intégrant le C.P.I. et A.G.A.P.E. la Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Techniques (DBMIST) mit sur pied en 1982 le C.C.N.

Cette fusion des trois catalogues collectifs a pu être réalisée grâce au fichier mondial d'identification des publications en série,

établi par le Centre international d'enregistrement des publications en série (C.I.E.P.S.), accompagnés des localisations des documents et de leurs états de collections.

Devenu opérationnel en 1983, ce catalogue collectif informatisé et accessible en conversationnel, recense et localise les publications en série, françaises et étrangères, vivantes et mortes, conservées dans plus de 2 000 bibliothèques et centres de documentation français.

Ce catalogue est lié à un répertoire informatisé des bibliothèques participant au C.C.N., dont la structure a été harmonisée avec celle du répertoire O R I A D O C, réseau national d'orientation et d'accès aux sources d'information et de documentation.

Par son organisation à trois niveaux de fonctionnement (local, régional, et national, le C.C.N. garantit à la fois la cohérence bibliographique de ce fichier unique et un partage optimal des opérations de catalogage, en évitant les doubles saisies. Ce sont 34 centres régionaux qui effectuent la collecte des informations auprès de toutes les bibliothèques locales assurant un accès à leurs documents, ainsi que la saisie des nouveaux périodiques. La simple mise à jour des états des collections peut s'effectuer au niveau local.

Accessible sur le S U N I S T (Serveur Universitaire national pour l'information scientifique et technique) par le réseau TRANSPAG, le C.C.N. est interrogeable par les titres des périodiques, les collectivités éditrices ou les ISSN.

Une version vidéotex d'interrogation, très performante est annoncée et sera probablement opérationnelle avant fin 1986.

Des éditions sur papier ou microfiches COM des catalogues partiels régionaux ou thématiques du C.C.N. sont possibles.

Conçu comme un instrument de coopération pour l'identification et la localisation des publications en série, le C.C.N a été en 1984 croisé avec un logiciel de messagerie électronique qui le rend directement utilisable pour le prêt interbibliothèques. Facilitant ainsi les échanges, le C.C.N devrait enfin aider également à une meilleure coordination des acquisitions.

*

*

*

Cette étude partielle qui est partie de la définition du catalogue collectif à la présentation de quelques exemples en passant par les différentes formes de ses supports a montré, semble-t-il l'impact de ce répertoire sur la vie des bibliothèques participantes et son utilité inestimable dans le domaine de l'information documentaire scientifique et technique.

En définitive, nous insisterons sur le C.C.N qui devrait être un modèle à suivre.

Par son action unificatrice sur trois catalogues collectifs, le C.C.N. est doublement collectif et concrétise de ce fait le vieil adage universellement connu selon lequel "l'union fait la force".

En effet, grâce au C.C.N., les bibliothèques françaises défient les effets de la crise économique que ressentent, en matière de périodiques, les organismes documentaires qui de nos jours persistent à vivre en autarcie, où qu'ils soient.

En outre, l'ouverture du C.C.N. au pays étrangers constitue une participation active à la concrétisation du programme AUP (Accès universel aux publications) et devrait être un modèle à suivre.

Ce tour d'horizon sur le Catalogue collectif de Périodiques ouvre les perspectives à l'étude de l'éventuel C A C O P E S dont la création est souhaitée au Cameroun.

DEUXIEME PARTIE

LE CATALOGUE COLLECTIF DES PÉRIODIQUES

DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR DU CAMEROUN (CACOPES) :

POURQUOI ET COMMENT?

La création d'un catalogue collectif de périodiques des Bibliothèques de l'enseignement supérieur au Cameroun est non seulement une nécessité mais aussi une urgence.

- Nécessité de canaliser la circulation des informations éparpillées çà et là de manière à les regrouper intellectuellement en un seul lieu afin de permettre leur exploitation optimale.

- Nécessité et urgence devant la "cruelle" crise économique qui implique une économie minutieuse des moyens dont disposent les individus, les collectivités voire les pays.

Mais pour faire face à ces nécessités et à ces urgences dans le domaine de l'information scientifique et technique, il devient indispensable d'établir une étroite collaboration, bref, une coopération franche entre les bibliothèques. C'est ce qu'a bien compris Madeleine WAGNER lorsqu'elle disait en 1968 : "... pour vivre avec notre temps, pour vivre notre temps, il nous faut travailler en équipe" (23).

Notre démarche à ce stade du travail comportera trois étapes. La première énoncera les raisons de la création d'un catalogue collectif de périodiques des bibliothèques de l'enseignement supérieur au Cameroun.

La seconde tentera de montrer comment on pourra créer cet outil de coopération. Dans la troisième, nous essayerons de faire part de quelques propositions.

(23). - WAGNER, Madeleine, les Bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou bibliothèque et informatique : rapport introductif, p. 1.

2.1 - LE CACOPES : POURQUOI ?

2.1.1. - PROBLEMES POSES PAR LA LITTERATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La littérature scientifique et technique revêt un certain nombre de caractéristiques essentielles. Nous en citons trois qui posent de sérieux problèmes aux bibliothèques.

2.1.1.1 - MASSE DOCUMENTAIRE EN PERPETUELLE CROISSANCE

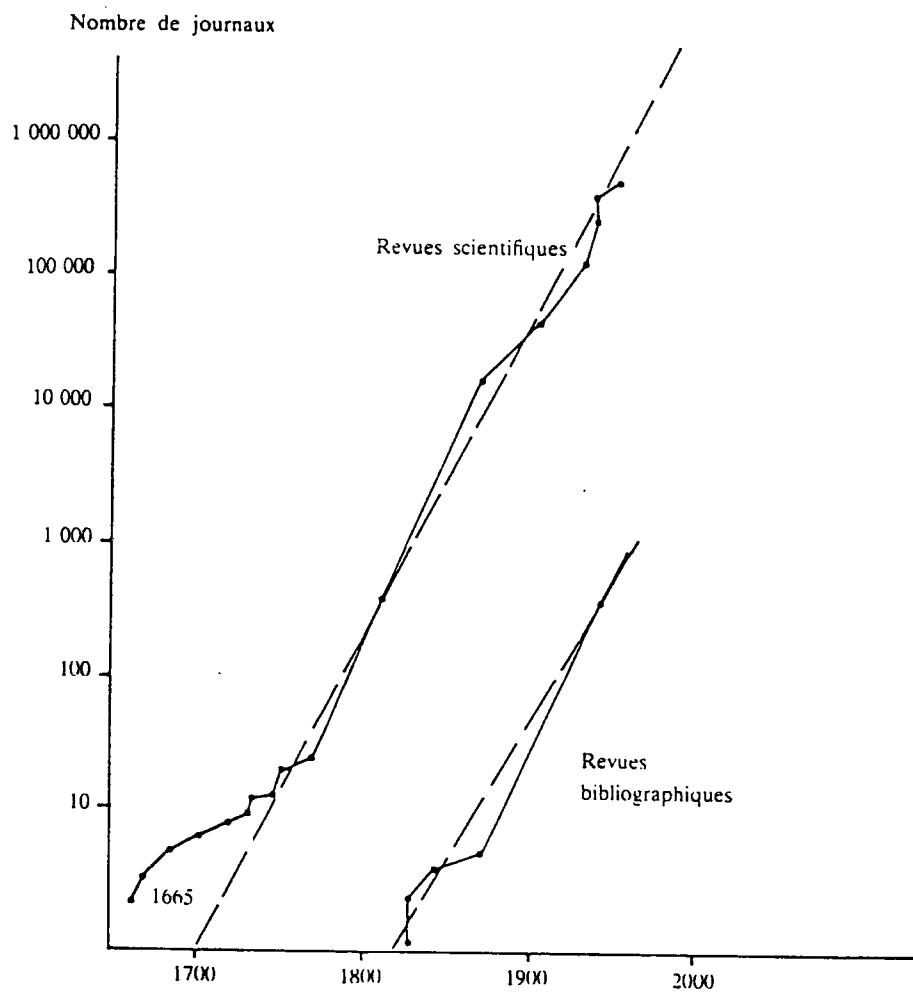
L'ensemble des sources d'information fournit une masse documentaire dont la croissance augmente dans des proportions exponentielles. Pour illustrer cette " explosion documentaire", Marc CHAUVEINC présume que "cette évolution a été calculée de façon plus précise pour les périodiques. Le total de périodiques ayant existé depuis 1650 est estimé à plus de 4 00 000 (*). Le nombre total de périodiques en cours de publication a évolué ainsi :

1750	10	revues
1800	100	revues
1850	1 000	revues
1900	10 000	revues
1950	100 000	revues
1972	215 000	revues

Ces chiffres sont confirmés par la bibliothèque du Congrès qui, dans son bulletin d'information de 1969 (28 : p. 489 indique que le nombre de titres de l'Union List of Serials (1665-1949) est inférieur à celui de New Serial titles (1953-1969) 210000 titres. L'accroissement serait de 10 000 nouveaux titres par an soit de 36 par jour. L'accélération est prodigieuse comme en témoigne la courbe ci-jointe extraite du livre de Price " (24).

(*) Il s'agit, précise en note Marc Chauveinc, de "revues scientifiques et techniques au sens large excluant les journaux et publications mineures".

(24) . - CHAUVEINC, Marc, " Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document, p. 300.



Croissance des Revues (d'après Price)

Remarque : La courbe montre qu'il paraîtrait probablement 1 000 000 de journaux en l'an 2000.

Mme Madeleine WAGNER ajoute que "la parution de nouveaux titres coïncide avec le développement de nouvelles recherches et de nouvelles techniques ; c'est ainsi qu'actuellement, il existe 460 périodiques relatifs au micro-ordinateurs! " (25)

2. 1.1.2 DEPLACEMENT DU CENTRE DE GRAVITE DE LA MASSE
DOCUMENTAIRE DU LIVRE VERS L'ARTICLE DE PERIODIQUE (26)

Le livre est une unité bibliographique trop générale, trop rapidement périmé.

Les délais d'édition et de diffusion sont également trop longs. Ce qui fait que les informations qu'il véhicule parviennent aux lecteurs quasiment dépassées dans la plupart du temps. Or, à la différence du livre, l'article de périodique traite une question précise et bien délimitée et les résultats de la recherche y sont plus rapidement communiqués que par le biais d'un ouvrage. Donc, parallèlement à l'augmentation du nombre de périodiques, le nombre d'articles augmente.

(25). - WAGNER, Madeleine, Caractéristiques de la littérature scientifique et technique, p. 2.

(26). - Ibid, p. 4.

Le nombre de références à des articles de périodiques a évolué dans le Bulletin signalétique du C N R S de la manière suivante :

année	références entrée	périodiques dépouillés	Fascicules du bulletin
1940	20 000	1 500	
1942	30 000		
1945	60 000		
1950	92 000		
1955	140 000		
1960	230 000		
1965	280 000		20
1970	300 000		
1975	330 000		51
1980	350 000	9 000	
1983	400 000	13 000	61

Source : (27)

D'après l'Unesco (qui donne ici les chiffres approximatifs mais plus globaux), " il y aurait actuellement plus de 180 000 titres courants de périodiques (de niveau scientifique et technique) présentant plus de 2 millions d'articles par an. L'accroissement annuel est estimé à 4 % ... " (28)

Ces deux premières caractéristiques de la littérature scientifique et technique illustrent l'importance des publications périodiques en tant que supports privilégiés de cette littérature. Conscients du fait que les périodiques leur apportent des informations plus fraîches, plus précises, et au moment où ils ont le plus besoin, les étudiants et chercheurs sont beaucoup plus friands de ce type de document. Le taux de consultation des périodiques avoisine les 80% par rapport à l'ensemble des fonds dans certaines bibliothèques d'étude.

(27). - WAGNER Madeleine, op. cit, p. 6.

Remarque : tous les périodiques conservés à la bibliothèque du CNRS ne sont pas dépouillés.

(28).- ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS, le Métier de bibliothécaire: ..., p. 30.

2.1.1.3 - PRIX EXORBITANT DE LA DOCUMENTATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Outre leur nombre, les périodiques scientifiques coûtent cher. Tout le monde a pu constater l'évolution du coût de la vie du fait de l'inflation. Or, il faut reconnaître que l'augmentation du prix des périodiques est supérieure à l'augmentation moyenne du coût de la vie.

" Aux Etats-Unis les prix sont les suivants :

	1960	1969	1978	augmentation
prix moyen des périodiques américains	5.30	8.66	27.58	+ 318 % + 35% par an
prix moyen des périodiques chimiques		24	108	+ 450% + 50% par an

Alors que l'augmentation du coût de la vie est de 13 % par an."
(29)

En France, "l'évolution des prix d'abonnement de quelques périodiques français et étrangers réellement payés par une bibliothèque scientifique, est particulièrement significative. (Tel que le montre le tableau suivant).

(29). - CHAUVEINC, Marc, le Réseau bibliographique ..., op. cit, pp.32-33
n.B. Le tableau est extrait de Bowker annual, 1979, p. 334

Titre	1968	1970	1978	1980	%
Chemical abstracts	5 830	8 802	18 696	23 950	272 %
Journal of the American chemical society		297		951	320 %
Journal of geographical research		1 359		2 015	148 %
Tectonophysics		229		3 672	1 600 %
Bulletin du Bureau de recherches géologiques et minières		180		599	332 %
Journal de physique		400		2 549	637 %
Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences		925		2 192	236 %
Revue française d'automatique, informatique, recherche opérationnelle		90		626	700 %

En dix ans, l'augmentation est de plus de 300 %, ce qui est bien supérieure à l'indice du coût de la vie." (30).

Cette constatation faite en France et aux Etats-Unis peut tout aussi bien être faite au Cameroun car le problème de l'inflation est mondiale. Il nous a manqué seulement de chiffres pour illustrer le cas du Cameroun.

2.1.2 - CONSEQUENCES DES PROBLEMES POSES PAR LA LITTERATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les difficultés financières que traversent actuellement les bibliothèques universitaires ne donnent pas au bibliothécaire l'occasion d'équilibrer ses acquisitions. Le plus souvent, le budget alloué aux achats permet tout juste la maintenance des collections importantes. Plusieurs bibliothèques effectuent même depuis quelques années des désabonnements ^{à des périodiques} étrangers dans les disciplines scientifiques et techniques où les tarifs sont trop lourds à supporter.

Pourtant, en parlant des bibliothèques d'université et d'autres établissements d'enseignement post-secondaire, il ressort des normes que "le fonds de périodiques doit être constitué rapidement et de manière systématique. Une nouvelle bibliothèque devrait disposer de 5 000 titres et posséder des collections de numéros anciens" (31).

(30). - CHAUVEINC, Marc, le Réseau bibliographique ..., op. cit, p. 34.

(31). - WITHERS, F.N., Normes pour l'établissement de services de bibliothèques : enquête internationale p. 43.

Or, concernant le Cameroun, si l'on prend pour étalon de mesure la bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé qui est non seulement la plus ancienne du pays, mais surtout la plus grande, la mieux équipée tant en personnel qu'en matériel, la plus fournie quant à son fonds, il est déplorable de constater qu'après 24 années d'existence, elle ne dispose que de " 1000 titres de périodiques (morts et vivants) reçus par achat, dons ou échanges (32) d'où un cinquième seulement du nombre prévu par la norme pour une bibliothèque naissante. Il faut signaler que les 1000 titres de périodiques desservaient en 1984-1985 une population de 12 031 étudiants et 506 enseignants" (33); population qui à l'ouverture de l'université en 1961-62 n'était que de 213 étudiants et 10 enseignants. D'où un accroissement galopant du public universitaire.

Ceci revient à dire que les bibliothèques d'étude au Cameroun comme partout ailleurs (car il s'agit d'un problème général) doivent faire face à un triple défi : celui de l'augmentation très rapide du nombre d'utilisateurs, celui de l'explosion documentaire et celui des coûts exorbitants de la littérature scientifique et technique.

Par rapport donc à la masse documentaire, par rapport à l'accroissement des usagers, la stagnation ou la réduction des budgets mettent les bibliothèques et les centres de documentation dans l'impossibilité de satisfaire l'ensemble de leurs utilisateurs.

Pour en savoir plus de cette impuissance des organismes documentaires face aux conséquences des problèmes posés par la littérature scientifique et technique, nous avons lancé un questionnaire auprès de 21 responsables de bibliothèques d'étude au Cameroun.

Malheureusement, 13 seulement d'entre eux nous ont retourné des réponses.

Parmi les questions posées, les plus significatives sont les suivantes avec leurs réponses :

(32).- Annuaire de l'Université de Yaoundé, op.cit., p.24

(33).- ibid. - p. 19

Questions	Réponses (13)		Observations
	oui	non	
1. Votre budget au cours de ces 3 dernières années vous permet-il chaque année :			
- de vous abonner systématiquement à tous vos périodiques?	6	4	3 abstentions
- de souscrire quelques abonnements en plus?	2	4	7 abstentions
- de réduire vos abonnements?	3	1	9 abstentions
2. Votre fonds de périodiques satisfait-il au maximum les besoins de recherche de ses utilisateurs?	2	10	1 abstention

Les 10 réponses négatives contre 13 de la deuxième question ne viennent que confirmer le fait que nombreuses sont les bibliothèques qui ne peuvent plus se suffire à elles-seules.

Au Cameroun, on ne doit plus rester passif face à cette défaillance. A l'instar des pays développés (La France, l'Angleterre, les Etats-Unis...), il faut remédier à cet inconvénient.

2.1.3 - SOLUTION AUX CONSEQUENCES DES PROBLEMES POSES PAR LA
LITTERATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Il est possible d'accroître la satisfaction des étudiants et chercheurs camerounais en matière de documentation scientifique et technique. La première solution adéquate que nous proposons est la mise en place d'un réseau de coopération entre les bibliothèques d'étude concernant :

- l'acquisition
- la localisation
- la conservation

des publications périodiques en vue d'une diffusion plus large par un système de prêt interbibliothèques convenablement organisé . L'outil de base indiqué pour assurer une telle politique de coopération est le "catalogue collectif de périodiques" qui permet non seulement de mettre à la disposition des usagers des ressources de l'ensemble des organismes participants, mais qui a également un impact très positif sur le traitement des documents en même temps qu'il permet une constitution plus méthodique des fonds. En effet,

- le Catalogue Collectif facilite l'harmonisation du catalogage. Tant qu'une bibliothèque est seule, elle applique son système de catalogage sans se soucier des autres. Dès que ses fiches sont confrontées avec d'autres, elle est obligée de réfléchir et de se rapprocher des autres ou de faire accepter sa forme par les autres. Ceci est surtout vrai si le catalogue est en conversationnel, car il permet à chaque bibliothèque de connaître visuellement les notices de toutes les autres.

- Il facilite la coordination des achats. Sans obligation ni règlement imposé, par le simple jeu de catalogue collectif, une certaine coordination s'instaure. Chaque bibliothèque tiendra compte, dans la préparation de ses abonnements de l'existence et de la disponibilité de tel ou tel périodique dans une autre bibliothèque coéquipière.

- Au-delà, il permet de planifier les collections en répartissant les secteurs et les spécialités. Une bonne répartition des responsabilités, appuyée sur la concentration d'un catalogue collectif, multiplie l'efficacité de chaque bibliothèque.

2.2 - LE C A C O P E S : COMMENT ?

2.2.1. - PRELIMINAIRES

Bien que nécessaire et urgente, la mise sur pied du C A C O P E S est, il faut le reconnaître à l'avance, une tâche ardue car, dit Marc CHAUVEINC, "Un Catalogue collectif n'est pas une entreprise facile, pouvant être lancée à la légère et menée sans moyens. C'est une entreprise lourde qui exige des conditions de fonctionnement bien précis". (34)

C'est ainsi qu'un certain nombre de préliminaires doivent être obligatoirement mis au point avant de passer à l'action :

2.2.1.1 - NORMALISATION

Elle est une condition sine qua non qu'il faut énoncer encore et toujours. En effet, sans harmonisation donc sans normalisation, il ne peut y avoir de C A C O P E S. Les bibliothèques de l'enseignement supérieur doivent s'astreindre à respecter une seule règle de catalogage, abrégée ou détaillée, peu importe, pourvu que ce soit la même et que toutes parlent le même langage et décrivent de la même façon le même périodique.

2.2.1.2 - VOLONTE DE PARTICIPER

Il faudra bien que toutes les bibliothèques visées aient la volonté de participer. Mais ceci ne suffit pas car, après l'enthousiasme du début, le CACOPES pourrait facilement disparaître si les bibliothèques participantes ne s'astreignent pas à continuer l'entreprise en lui apportant leur contribution. Il faudra donc en plus de cette volonté un engagement écrit et signé. D'ailleurs, la contri-

(34) . - CHAUVEINC, Marc, Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document, op. cit., p. 121.

bution au catalogue collectif devra aller de soi puisque la mise sur pied du CACOPEs devra faire l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique dont dépendent les participants. Ce qui rendra obligatoire la contribution au catalogue.

2.2.1.3 - ORGANISATION

Aucune entreprise intellectuelle de la dimension d'un catalogue collectif ne peut être poursuivie sans un minimum d'organisation.

Il faudra, pour le CACOPEs, mettre en place un personnel scientifiquement et techniquement qualifié, des moyens matériels et financiers adéquats et des locaux appropriés. Un règlement ou un cahier de charges devra définir les droits et les devoirs et préciser toutes les relations possibles. En effet, une organisation méticuleusement structurée est indispensable pour que vive le catalogue.

2.2.2 - SIEGE ET PRESENTATION DU CACOPEs

Les conditions préliminaires remplies, il faut bien que le CACOPEs ait un siège c'est-à-dire la ville où l'organisme centralisateur sera logé.

Le support du catalogue sera déterminant pour le choix de son siège comme on le verra plus bas.

2.2.2.1 - SUPPORT DU C A C O P E S

Nous avons pensé au préalable à un support traditionnel : volume imprimé comme ça a été le cas de l'I.P.P.E.C. (Inventaire Permanent des Périodiques Etrangers en Cours) crée en 1952. Mais, sous cette forme, l'I.P.P.E.C. n'était conçu que comme un inventaire donnant la situation des périodiques étrangers en France à une date précise, un volume imprimé faisant un inventaire ponctuel. Ainsi,

chaque édition (il y en a eu 4 plus 2 suppléments) (35) est indépendante de la précédente et toutes doivent être consultées pour une recherche rétrospective.

Dans chaque édition figurent les anciens titres signalés par de nouvelles bibliothèques et les nouveaux titres acquis depuis l'édition antérieure. Sur-ce, il faut parcourir toutes les éditions pour connaître la totalité des bibliothèques possédant un titre. Ceci explique pourquoi l'état des collections ne figurait pas sur les premiers volumes. Or un catalogue collectif de périodiques sans états de collections n'a pas de sens. De même, l'impossibilité de mise à jour quotidienne a été l'un des inconvénients majeurs de l'I.P.P.E.C. en volume imprimé.

Aussi, au vu de toutes les imperfections que présentent un catalogue collectif traditionnel, on s'est rendu compte qu'il est difficile, sinon impossible qu'un CACOPES imprimé puisse procurer la satisfaction des besoins qui ont suscité l'idée d'un catalogue collectif.

C'est ainsi que, stimulé par les idées fort édifiantes émises en 1968 par Madeleine WAGNER selon lesquelles "... nous ne devons pas avoir peur de viser trop haut, de voir trop grand, de faire de l'anticipation. ... Si nous voulons répondre à ce qu'on attend des bibliothèques il faut aller de l'avant pour dominer les situations et non nous laisser submerger, il nous faut penser le présent en fonction de l'avenir" (36), nous avons finalement cru souhaitable qu'il faille que tous les efforts soient mobilisés pour que le CACOPES dont la nécessité résulte de graves problèmes posés par le développement scientifique et technique et l'explosion documentaire

(35).- Les différentes éditions de l'I.P.P.E.C. en volume imprimé : In : CHAUVEINC, Marc, op. cit., p.124

1952/55	- parue en 1956	- 1ère édition
1957/58	- parue en 1959	- 2ème édition
1960/61	- parue en 1962	- 3ème édition
1965	- parue en 1969	- 4ème édition
1970	- parue en 1973	- 1er supplément
1974	- parue en 1978	- 2ème supplément

(36).- WAGNER, Madeleine, les Bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou Bibliothèque et informatique : rapport introductif, op. cit., p. 14 .

qui y est inhérente soit créé dès le début sur un support performant qui offre tout un éventail de possibilités d'utilisation et d'extension : le support informatique.

Malgré les coûts très élevés que suppose la réalisation d'un catalogue collectif automatisé, il faudra bien tenir compte des multiples avantages, de la rentabilité d'un tel catalogue et considérer par conséquent les moyens mis en jeu pour ce faire "non seulement comme une simple dépense de consommation, mais comme un investissement de capitaux". (37)

2.2.2.2 - SIEGE DU C A C O P E S

Yaoundé semble être bien indiquée pour abriter le CACOPE S. Trois critères justifient ce choix :

- l'Université de Yaoundé dispose depuis plus d'une demi décennie d'un centre de calcul informatisé. Dans son gros ordinateur, on peut également développer les fichiers servant de banque de données pour le CACOPE S.

En outre, non seulement les locaux de la bibliothèque universitaire de Yaoundé qui a le plus gros et le plus ancien fonds de périodiques et qui de surcroît est en cours d'informatisation, sont assez spacieux, extensibles et peuvent de ce fait donner la possibilité d'intégrer provisoirement un service supplémentaire pouvant contenir le matériel approprié au CACOPE S ainsi que son personnel, mais aussi, le domaine universitaire de Yaoundé est assez vaste pour permettre éventuellement la construction d'un complexe à part où pourrait être logé le service du catalogue collectif sans trop de difficultés.

- Enfin, le seul fait que les 4/5 des participants au catalogue collectif sont à Yaoundé semblerait être une raison suffisante pour que le siège du CACOPE S y soit installé.

Ainsi, qu'il s'agisse des bibliothèques des centres universitaires de Daouala, de Buea, de Dschang, de Yaoundé, de Ngaoundéré et

(37) . - WAGNER, Madeleine, les Bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou Bibliothèques et informatique : ..., op. cit., p. 14 .

des autres bibliothèques participantes de Yaoundé, elles ne sont pas forcément obligées d'être informatisées pour pouvoir utiliser le catalogue collectif. Il faudrait les équiper des terminaux d'ordinateur pour leur permettre un accès en conversationnel au CACOPEs. Mais une solution transitoire peut être adoptée qui consisterait dans un premier temps à utiliser le service télex pour passer les demandes de localisation. Eventuellement un télécopieur dans chaque bibliothèque permettrait de recevoir les références de périodiques demandés mais également d'envoyer la liste de ces demandes préalablement dactylographiée sur une feuille de papier normale (format A4).

2.2.3. - ELABORATION DU CACOPEs

Il ne s'agit pas d'inventer un système original. On s'inspirera des modèles préexistants. Ce serait prétentieux de vouloir copier le système C.C.N. car, non seulement la structure organisationnelle n'est pas la même, mais également le C.C.N. tel qu'il se présente actuellement est très sophistiqué et suppose des moyens très lourds : il nous faudrait attendre longtemps pour les avoir. Néanmoins, dans une large mesure, le système AGAPE qui est un sous-ensemble du C.C.N., sous sa forme "conversationnel" décrit par Michel MEINARDI dans "La revue de l'AUPELF", volume XVI, n°2, novembre 1978, nous sera d'une grande utilité : bien entendu avec quelques adaptations.

Aussi présentons-nous ci-dessous comment le CACOPEs pourra être organisé et comment il pourra fonctionner.

2.2.3.1 - ORGANISATION

Etant donné le petit nombre initial de participants au CACOPEs dans sa phase expérimentale (23 bibliothèques d'étude), ce catalogue reposera sur une organisation à deux niveaux : le niveau central (siège du catalogue) et le niveau local (chaque bibliothèque).

La relation entre ces deux niveaux sera directe.

2.2.3.1.1 - Rôle de chaque bibliothèque :

Au niveau local, chaque bibliothèque doit :

- indexer les périodiques et effectuer la saisie des données sur bordereau de catalogage
- établir les listes de ses mises à jour et de ses états de collection
- transmettre directement les bordereaux de catalogage et les mises à jour au siège du catalogue

2.2.3.1.2. - Rôle du centre du CACOPEs

C'est le centre qui va effectuer le gros du travail.

Son rôle consistera à :

- distribuer les bordereaux de catalogage
- collecter les bordereaux, vérifier les contenus et y effectuer toutes les corrections nécessaires
- saisir les données bibliographiques dans le catalogue (en mémoire d'ordinateur)
- donner aux utilisateurs les accès à la banque de données
- fournir aux bibliothèques les documents de travail dont elles ont besoin à partir des données du catalogue. Exemple : manuel de catalogage et d'utilisation du bordereau, manuel d'interrogation du CACOPEs ...
- décider des éditions du catalogue sur d'autres supports (microfiches COM, volume imprimé, listings...)
- établir et exploiter les statistiques de fonctionnement et de coûts effectuées dans le système (en vue d'évaluer et d'améliorer le service)
- organiser des réunions de travail et d'évaluation avec les bibliothèques
- proposer à l'organisme de tutelle (Ministère de l'enseignement supérieur) les évolutions techniques souhaitables ...

2.2.4. - FONCTIONNEMENT

2.2.4.1. - L'architecture du système

Il serait souhaitable que le centre de calcul de l'Université de Yaoundé ou l'Ordinateur de la B. U soit disposé à accueillir le CACOPEs. Ceci, permettrait de réaliser une économie substantielle en évitant l'achat et l'installation d'un nouveau matériel qui coûte terriblement cher.

Si tel n'était pas le cas, on se trouverait dans l'obligation de construire un complexe approprié au CACOPEs et le soin^{sera} laissé à un comité interprofessionnel constitué des spécialistes (bibliothécaires, documentalistes, informaticiens) pour étudier et choisir un matériel moyen mais convenable en fonction de la taille du catalogue et des perspectives d'avenir.

Il va sans dire que des logiciels seront développés pour communiquer avec la machine en matière de saisie et d'interrogation, et ces logiciels pourront influencer le choix du matériel.

Les traitements plus lourds comme les mises à jour, les statistiques ... se feront en différé c'est-à-dire de nuit pour ne pas perturber le travail.

2.2.4.2 - Les fichiers

Trois fichiers seront essentiellement développés. En accès direct et implantés sur un même disque, ces fichiers comprendront :

- un fichier bibliographique (ou fichier général des titres) où sont stockées les notices descriptives des périodiques, donc valable pour n'importe quelle bibliothèque. Ici, les informations retenues sont :

- . le numéro séquentiel d'enregistrement du périodique ou numéro d'entrée
- . le titre

- . la collectivité éditrice
 - . le lieu d'édition(ville, pays)
 - . la périodicité
 - . les caractéristiques formelles du périodique
 - . l'I S S N
- un fichier des localisations(ou fichier de gestion). Dans ce fichier une zone est réservée pour chacune des 23 bibliothèques constituant le réseau initial. Dans chacune d'elles sont stockés des enregistrements correspondant aux périodiques de la bibliothèque considérée. Les informations contenues dans chaque enregistrement sont les suivantes :
- . le numéro d'enregistrement du périodique dans le fichier bibliographique
 - . le code bibliothèque
 - . la description de la collection : cote, état de la collection.
- un fichier des bibliothèques: de très petite taille, ce fichier est nécessaire au bon fonctionnement du système. Contenant la liste d'adresses des enregistrements classés dans un ordre alphabétique, le but de ce fichier sera de regrouper dans une série alphabétique les titres de tous les périodiques présents dans une ou plusieurs bibliothèques.

2.2.4.3 - Saisie des données et organisation de la saisie

Selon Michel MEINARDI, "la mise en oeuvre des fichiers principaux pose certaines difficultés. En particulier, il faut déterminer :

- les supports informatiques intermédiaires qui vont permettre la saisie et le stockage de l'information.
- l'organisation optimale de la saisie de l'information,
- le contrôle de la qualité de l'information, c'est-à-dire plus particulièrement le contrôle du catalogage.

Une solution permettant de résoudre tous ces problèmes à la fois, consiste à récupérer les informations sur des supports informatiques pré-existants. Cela suppose la diffusion des bandes nationales ou internationales, regroupant les données relatives à toutes les publications périodiques : ... le système international de données sur les publications en série (International Serial Data System - ISDS) précisément stockées sur bandes magnétiques. Cela garantirait une qualité de l'information difficilement égalable, en même temps qu'un accès facile. (Grâce au numéro d'identification international de la publication périodique, l'ISSN" (38).

Cette méthode facilite la mise à jour des fichiers en conversationnel, étant entendu que " la fonction de mise à jour permet, à partir d'un terminal relié à l'ordinateur central, la correction des enregistrements - gestion existants et l'apport de nouveaux enregistrements correspondant à des titres déjà stockés. Ce genre de saisie est intéressant car il confère une certaine souplesse à la saisie de l'information, laquelle peut ainsi se réaliser sans rédaction d'un bordereau, directement à partir du document. Les vérifications sont faites immédiatement après la frappe, avec possibilité de correction sur écran avant le transfert des données sur disque.

Bien que séduisantes, ces modalités de saisie ne sont pas envisageables pour l'enregistrement des titres. En effet, plusieurs contrôles sont nécessaires avant le stockage sur disque des données concernant les titres. Pour cela le plus commode est encore de passer par l'intermédiaire de bordereaux qui permettent de vérifier la qualité du catalogage fait et de s'assurer que le titre traité n'est pas enregistré dans le fichier sous une autre forme" (39).

C'est ainsi qu'en définitive pour le CACOPES, les saisies se feront, compte tenu de sa structure, en deux étapes :

- au niveau local (bibliothèque), sur bordereau
- au niveau central (sur disque)

En effet, étant donné que plusieurs bibliothèques interviendront

(38) . - MEINARDI, Michel, Le système AGAPE pour la réalisation automatisée de catalogues collectifs. In : "La Revue de l' AUPELF" 1978 (vol. 26, n° 2), p. 78

(39) . - MEINARDI, Michel, op. cit., p. 79.

dans la création des fichiers, il faudra coordonner la collecte des données, car le même titre peut se retrouver dans plusieurs bibliothèques. Et Michel MEINARDI propose deux solutions au niveau de la saisie sur bordereau :

- "la première consiste à créer dans chaque bibliothèque les bordereaux de tous les périodiques existants. Dans une deuxième phase, un service central collationne tous ces bordereaux et regroupe les bordereaux correspondant à un même titre, ce qui implique un travail de compilation très astreignant.
- une seconde solution consiste à donner un ordre de priorité aux différentes bibliothèques. La première, enregistre tous ses titres dans une première phase. On édite alors une liste des titres se trouvant dans cette bibliothèque. Cette liste est transmise à une deuxième bibliothèque qui pointe ses titres communes avec la première et crée un bordereau simplifié où seules apparaissent les données spécifiques à cette bibliothèque. Un bordereau complet sera rempli pour les autres titres. Le service central ... enregistre les données relatives à la deuxième bibliothèque et le même processus est repris pour une troisième bibliothèque, puis une quatrième et ainsi de suite...

Ce système est avantageux car les dernières bibliothèques n'auront plus qu'un petit nombre de bordereaux complets à remplir.

(40). - MEINARDI, Michel, op. cit, P. 79- 80.

Cette méthode permet vraiment d'éviter les doublons et dans le cadre du CACOPES, on débutera par la bibliothèque qui a le fonds le plus important.

2.2.4.4 - Interrogation du CACOPES et mise à jour

Pour communiquer avec le CACOPES, le système "AGAPE Conversationnel" présenté par Michel MEINARDI paraît rationnel et par conséquent peut être adapté.

En effet, "le langage conversationnel élaboré pour dialoguer avec l'ordinateur comporte deux types de commandes :

- des commandes dites "opératoires" qui déterminent le type d'opération que l'on désire. Ces commandes sont composées de trois caractères.
- des commandes de saisie constituées de deux caractères, chacune de ces commandes définit la donnée sur laquelle va porter la saisie.

Grâce à ce langage, le système assume deux fonctions :

2.2.4.4.1 - Fonction d'interrogation des fichiers :

Cette fonction a pour but la localisation d'un périodique. L'interrogation en recherche s'effectue en deux temps :

- Dans un premier temps, à partir du titre de la revue, on obtient son numéro d'enregistrement dans le système.

- dans un second temps, à partir de ce numéro, on obtient la notice de la publication concernée qui comprend :
 - . l'ISSN (quand il a déjà été attribué par le CIEPS) *
 - . le titre de la publication
 - . le lieu d'édition (ville, pays)
 - . s'il y a lieu, les notes concernant l'histoire bibliographique du périodique
 - . les centres où l'on peut consulter la revue, avec l'état des collections.

2.2.4.4.2 - Fonction de mise à jour :

Le rôle de cette fonction est de corriger les données de gestion existantes et de rajouter les enregistrements- gestion pour les nouvelles bibliothèques lorsque celles-ci possèdent des titres déjà enregistrés dans le fichier des titres". (41)

Pour le CACOPES, qu'il s'agisse des mises à jour de localisation ou de mise à jour des états de collections, celles-ci se feront autrement : chaque bibliothèque sera tenue d'établir régulièrement ses listes de mises à jour qu'elle transmettra au centre qui sera chargé de les ventiler dans les fichiers correspondants.

2.2.4.5 - Produits du CACOPES

Des éditions du CACOPES sur microfiches COM, en volumes imprimés ou sur des listings reliés pourront être effectuées sur demande des bibliothèques participantes, ou sur commande par les utilisateurs privés ou par les bibliothèques étrangères qui entretiennent ou non des relations avec les bibliothèques du Cameroun.

(41) - MEINARDI, Michel, op. cit., pp 81-82.

(*) CIEPS : Centre international d'enregistrement des publications en série, dont le siège est à Paris.

2.2.4.6. - Tarifification des services du CACOPES

Comme nous sommes entrés dans une ère où l'économie prime tout, il est inéluctable de vendre l'information. Des tarifs d'interrogation en conversationnel du catalogue seront étudiés et fixés. Mais il faudra attendre que le catalogue soit vraiment opérationnel. Il va de soi que les coûts seront différents selon qu'on est membre du réseau ou non.

Conçu comme un instrument de coopération pour l'identification et la localisation des publications périodiques, le CACOPES devra catalyser l'interdépendance des bibliothèques, favoriser une circulation optimale de l'information par le prêt interbibliothèques, faciliter les échanges.

Le CACOPES devra enfin et surtout aider également à une meilleure coordination des acquisitions.

2. 3 - PROPOSITIONS

Nous ne saurons tirer une conclusion de ce travail sans émettre un certain nombre de propositions qui seront échelonnées dans le temps en fonction des priorités sur le court, le moyen et le long terme.

2.3.1.- LE COURT TERME

2.3.1.1 - Formation : Si l'idée d'un catalogue collectif en conversationnel était retenue(et il le faut bien), ceci nécessiterait un personnel spécialisé et qualifié. Aussi serait-il indispen-

sable, après avoir installé le bureau du CACOPES, nommé son responsable et organisé son secrétariat, qu'un plan d'action soit établi et mis en exécution à l'avance pour faciliter et accélérer la formation du personnel ad hoc.

De même, l'interrogation d'une banque de données informatisée n'étant pas toujours évidente pour les utilisateurs, il faudra également envisager pour eux, le moment venu c'est-à-dire quand le catalogue sera opérationnel, un programme de formation par des séances régulières de démonstration dans leurs bibliothèques respectives.

2.3.1.2 - Pour un accès facile à l'information :

La fonction du CACOPES étant de localiser les périodiques dans les bibliothèques participantes, il faut aussi que ces documents soient accessibles à quiconque veut les consulter, sinon le fait de constituer un bon catalogue collectif ne serait qu'un luxe et du temps perdu.

En effet, connaissant l'existence du document par le CACOPES, le chercheur souhaiterait naturellement se le procurer ou tout simplement, avoir en main une portion de l'information qui s'y trouve.

Deux solutions sont envisageables pour ce faire :

- ou l'intéressé se déplace vers le document pour le consulter sur place ;
- ou bien il est éloigné et se le fait parvenir par le prêt interbibliothèques. Ici, le prêt à distance de l'original du document l'expose à des risques de pertes. En plus, le prêt est impossible si l'article sollicité se trouve dans un numéro de périodique relié avec d'autres fascicules. Dans ce cas, on ne pourra lui com-

muniquer que la reproduction du texte en question.

C'est ainsi que parallèlement à la mise sur pied du catalogue, il est indispensable que toutes les bibliothèques participantes s'équipent d'appareils de photocopies et de microfilmage ainsi que des lecteurs de microfiches.

2.3.1. 3 - Dépouillement des périodiques

Non seulement les bibliothèques d'étude au Cameroun souffrent d'une pénurie de périodiques scientifiques, mais encore le peu de titres acquis ne sont pas utilisés avec un maximum de profit. Ils renferment de nombreuses informations non exploitées. Pourtant, l'un des rôles essentiels du bibliothécaire est de rendre transparentes les informations contenues dans les documents. Il est donc nécessaire d'instituer pour toutes les bibliothèques le dépouillement systématique de tous les périodiques acquis de manière à créer à côté du CACOPES une base de données d'articles de périodiques.

Pour alimenter ce nouveau fichier, les notices saisies sous une forme normalisée au niveau de chaque bibliothèque sur des bordereaux ad hoc (voir modèle en annexe 3) seront envoyées au centre du CACOPES où après vérification, elles seront définitivement saisies sur support informatique.

Il va sans dire que le CACOPES doublé d'un dépouillement collectif de périodiques accessible en conversationnel également constitueront deux instruments d'une importance inestimable au service de la recherche au Cameroun .

2.3.2 - LE MOYEN TERME

2.3.2.1 - Formation Permanente

Etant donné le caractère très évolutif de la Science et des nouvelles technologies, un programme de formation permanente (par des stages de recyclage) devra être organisé pour le personnel du CACOPEs sous la direction des experts invités à cet effet.

De même, pour les conservateurs des bibliothèques en place depuis fort longtemps, des stages de plus ou moins longue durée devront être sollicités (dans le cadre de la coopération internationale) auprès des grandes bibliothèques ou grands centres de coopération interbibliothèques en France, aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne.

Ceci leur permettra de se recycler et de rapporter dans le pays de nouvelles connaissances en matière de bibliothéconomie et de coopération qui est plus que jamais à l'ordre du jour dans les programmes de développement des pays développés.

2.3.2.2 - Coopération internationale

Un réseau bibliographique international offre les possibilités de satisfaction en matière d'information documentaire scientifique et technique. Aussi est-il souhaitable d'envisager par exemple l'intégration du CACOPEs à un réseau régional des bibliothèques d'étude de l'Afrique centrale.

2.3.2.3 - Bibliothèques publiques et bibliothèques scolaires

L'absence de bibliothèques publiques et de bibliothèques scolaires dans un pays en voie de développement comme le Cameroun est un manque inadmissible.

C'est d'ailleurs ce qui explique dans une certaine mesure la limitation du projet de catalogue collectif au niveau de l'enseignement supérieur car on ne peut pas coopérer avec le vide.

L'attention du Gouvernement doit être attirée sur ce fait. Il serait important que les autorités compétentes - Ministre de la Culture et Ministre de l'Education Nationale - soient saisies à nouveau pour étudier la possibilité d'insérer dans le prochain plan quinquennal de développement national, le projet d'implantation des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires, ne serait-ce d'abord que dans les Chefs-lieux des Provinces. Les bibliothèques des villes secondaires pourront être projetées à long terme.

2.3.3 - LE LONG TERME

Notre ambition est de pouvoir aboutir un jour au Cameroun à un Catalogue collectif national de périodiques dont le réseau ne se limiterait plus au monde universitaire, mais qui serait alimenté par tous les centres documentaires du pays, de toute taille, de toute discipline et de tout statut administratif et juridique. Il en va de même pour un dépouillement national de périodiques scientifiques et techniques.

Pour y arriver, cela nécessite beaucoup de moyens tant en personnel spécialisé et qualifié, en locaux, en matériel moderne

qu'en argent.

Il appartient donc pour ce faire à l'Etat camerounais de prendre l'idée en compte et d'insérer dans son programme de développement à plus ou moins long terme les projets de création de deux centres nationaux chargés de la concrétisation de ces projets.

*

*

*

Nous formulons seulement nos vœux de voir les CACOPEs ainsi schématisé dans l'abstrait devenir dans un avenir très proche une réalité.

En effet, le projet du CACOPEs ne restera pas enfermé dans ce mémoire. Il fera l'objet d'une étude plus approfondie qui sera exposée clairement aux autorités administratives et universitaires du Cameroun. Peut-être leur attention sera-t-elle retenue par l'importance que revêt un tel outil, auxiliaire de la recherche scientifique et technique dont l'impact sur les développement économique, social et culturel du pays n'est pas à démontrer.

L'on aura ainsi mis à la disposition de l'étudiant, du chercheur camerounais, un outil de travail d'une importance sans précédent ; mais aussi à la disposition des bibliothèques participantes un excellent instrument de coordination, de coopération, de planification des acquisitions.

Enfin, quant à nos propositions pour qu'elles n'aient pas une valeur purement spéculative, il serait nécessaire que le Gouvernement camerounais, par l'intermédiaire des bureaux d'Etudes des différents Ministères, mette sur pied une Commission interministérielle.

Cette Commission devra étudier les propositions présentées dans les travaux de recherche (mémoires et thèses) soutenus dans les Universités camerounaises ^{ou} à l'étranger - et qui comportent des suggestions intéressantes quant à l'avenir des moyens envisagés pour le développement du pays. Parmi ces moyens, la place de l'information stockée et diffusée par les bibliothèques et les centres de documentation est essentielle.

C O N C L U S I O N

Malgré la crise économique, il s'est depuis fort longtemps développé dans les pays d'Europe et des Etats-Unis le désir d'améliorer les institutions sociales telles que, entre autres, les bibliothèques.

Ces pays ont compris très tôt que les services de documentation et de bibliothèque sont indispensables pour l'épanouissement économique, social et culturel de toute nation et qu'en tant que tels, ils doivent être considérés comme constituant un système d'information cohérent dont il convient de tenir compte dans les plans nationaux de développement.

L'un des aspects les plus remarquables et aussi les plus encourageants de l'activité des bibliothèques depuis la guerre est la tendance de plus en plus marquée à la coopération. Cette coopération s'est notamment manifestée dans l'établissement de catalogues collectifs, portant dans la plupart des cas, sur les fonds de périodiques.

Il n'est pas besoin de rappeler longuement combien de longues et difficiles recherches ces catalogues peuvent éviter à ceux qui ont besoin d'un périodique alors que le nombre de périodiques ne cesse de s'accroître et qu'ils occupent dans la documentation une place prépondérante. Les services que rendent les catalogues collectifs sont encore plus évidents pour les périodiques étrangers car un nombre plus restreint de bibliothèques les reçoivent.

Le catalogue collectif est, d'autre part, à la base de toute politique d'acquisition puisque lui seul permet de déceler les lacunes des fonds de bibliothèques.

En effet, autrefois dans le domaine de la documentation, chaque bibliothèque avait l'ambition de fournir à ses utilisateurs pratiquement tout ce qu'ils demandaient. Mais aujourd'hui ce n'est plus possible. Non seulement le monde connaît une augmentation massive et progressive de la production imprimée, mais aussi, parallèlement s'ac-

croît considérablement la population des utilisateurs de l'information.

Il devient particulièrement nécessaire de prendre conscience de ce fait et d'en tirer toutes les conséquences :

l'insuffisance notoire des ressources surtout dans les pays en voie de développement met toute bibliothèque dans l'impossibilité de se suffire à elle-même, de satisfaire ses usagers.

Il faut donc se poser la question : comment sortir les bibliothèques de l'impasse où l'évolution les a conduites et où elles se sont laissées enfermer sans le réaliser et sans réagir? Il semble que la réponse qui convient le plus soit l'organisation des relations interbibliothèques et la définition d'une "politique de la documentation" dans un pays comme le Cameroun. Ne pouvant plus être autosuffisante, la bibliothèque doit pouvoir s'adresser aux autres organismes de documentation pour obtenir ce qu'on lui demande.

Que faire pour que ces demandes trouvent une réponse dans le meilleur délai, au moindre coût et avec le maximum de certitude?

Toute la question est là.

Cette fourniture indirecte du document, qui complète la fourniture locale, exige une coordination, des relations entre les organismes existants, une planification des sources documentaires, l'établissement d'un réseau structuré de ces sources, l'utilisation de nouvelles techniques, bref, la définition d'une "politique de la documentation". Et pour ce faire! la création du C A C O P E S ne devrait-elle pas aller de soi?

*

*

**

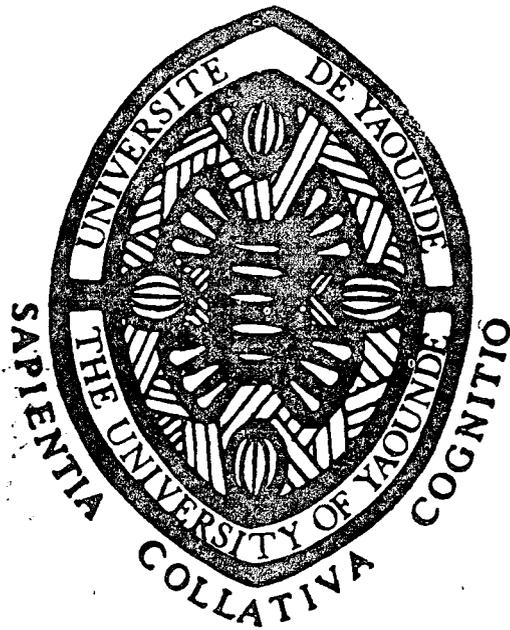
- A N N E X E S -

ANNEXE 1

Extraits de : "Annuaire de l'Université de Yaoundé :
année 1984-1985"

1. Création et évolution de l'Université
2. Evolution des effectifs étudiants et enseignants depuis la création de l'Université de Yaoundé
3. Organigramme de l'Université de Yaoundé
4. Organisation de la Bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé.

(cf. page suivante)



**ANNUAIRE
DE L'UNIVERSITE
DE YAOUNDE**

ANNEE 1984-1985

CRÉATION ET ÉVOLUTION DE L'UNIVERSITÉ

Au moment où le Cameroun accédait à l'Indépendance, l'un des problèmes cruciaux que devait résoudre le jeune Etat était la formation des cadres, notamment celles des cadres supérieurs. Si jusque-là, la totalité des cadres supérieurs nationaux sortait des Universités étrangères, principalement européennes, il apparut nettement que la formation reçue n'était pas adaptée aux besoins spécifiques de l'Afrique Noire en général, et de notre pays en particulier. Par ailleurs, beaucoup de Camerounais formés à l'étranger y demeuraient à la fin de leurs études. Enfin, le nombre de cadres nécessaires était si élevé que le recours exclusif aux établissements étrangers se révélait, à long terme, une solution insuffisante et onéreuse, car le Cameroun ne pouvait envoyer à l'extérieur qu'un nombre limité d'étudiants et l'entretien des boursiers et stagiaires entraînait de lourdes charges financières que l'aide bilatérale ou internationale allégeait à peine.

La nécessité de former un nombre important de cadres supérieurs et d'adapter cette formation aux besoins spécifiques de notre pays d'une part, et de lutter contre « l'exode des cerveaux » d'autre part, imposait donc la création sur place d'une série d'établissements d'enseignement supérieur. D'où la décision prise en 1961 par le Gouvernement d'organiser immédiatement un complexe universitaire : le décret No 61-55 du 25 avril 1961 créait l'Institut National d'Etudes Universitaires, dont les activités devaient démarrer modestement à la rentrée d'octobre, avec l'aide de la France, par les enseignements de 1ère Année de Licence et de Capacité en Droit et Sciences Economiques et par une propédeutique littéraire. Au même moment suivait l'année préparatoire de l'Ecole Normale Supérieure parrainée par l'Unesco, et se préparait la création d'un Etablissement de Formation d'Ingénieurs agricoles. Parallèlement à ces réalisations s'organisaient définitivement hors de la tutelle du Ministère de l'Education, l'Ecole Camerounaise d'Administration et l'Ecole Militaires Inter-armes. Une étape décisive fut franchie lorsque le Président de la République créa l'Université Fédérale du Cameroun par Décret No 62-DF-289 du 26 juillet 1962.

L'Université, à qui fut dévolu le rôle de formation et de perfectionnement des cadres supérieurs scientifiques, pédagogiques, et techniques du pays devait grouper plusieurs catégories d'établissements publics, à savoir des Facultés, des Ecoles, des Centres et des Instituts, chacune étant vouée à une activité précise et devant avoir de ce fait un caractère propre.

Les Facultés dispensent un enseignement universitaire destiné à faire acquérir aux étudiants des connaissances approfondies dans une discipline déterminée ; cet enseignement, sanctionné par des diplômes (Classiques) (Diplômes d'études générales, Licence, Diplôme d'études supérieures, Maîtrise, Doctorat) doit être complété par une formation professionnelle organisée dans les grandes Ecoles, les Centres et les Instituts, au sein de l'Université ou à l'extérieur (Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, ou établissements étrangers).

Les Ecoles, les centres et les instituts d'université se consacrent à la formation professionnelle ; cette catégorie d'établissements, qui préparent à des professions précises (professeurs, ingénieurs, médecins, diplomates, journalistes, etc) accueillent la plupart du temps des étudiants ayant déjà acquis les connaissances académiques de base dans les Facultés ; mais certains établissements et certaines sections dispensent conjointement des enseignements fondamentaux et une formation professionnelle : tel est le cas par exemple, du Centre Universitaire des Sciences de la Santé et de la première section de l'Ecole Normale Supérieure d'où sortent les professeurs de collège d'enseignement général.

A la nécessité d'adapter la formation aux besoins spécifiques de notre pays correspond une organisation originale des enseignements. c'est ainsi que des structures et des programmes différents de ceux en vigueur en Europe ont été élaborés en cas de nécessité.

Au fur et à mesure des possibilités (ressources humaines et financières), la série d'établissements devant constituer l'Université fut mise en place. A la rentrée d'Octobre 1977, il existait trois Facultés et sept Ecoles et Centres :

- La Faculté de Droit et des Sciences Economiques
- La Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
- La Faculté des Sciences
- L'Ecole Normale Supérieure
- L'Ecole Nationale Supérieure Agronomique
- Le Centre Universitaire des Sciences de la Santé
- L'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme
- L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
- L'Institut d'Administration des Entreprises
- L'Institut des Relations Internationales du Cameroun.

Pour décongestionner l'Université de Yaoundé, en mai 1977, le Président de la République signe un décret portant création et organisation de quatre nouveaux centres universitaires :

- A Douala : un Centre Universitaire des Sciences et des Affaires ;
- A Buéa un Centre Universitaire des Langues et des Lettres ;
- A Dschang un Centre Universitaire des Sciences Agronomiques ;
- A Ngaoundéré : un Centre Universitaire des Sciences et de la Technologie.

Avec cette mesure, l'Université de Yaoundé ne compte plus aujourd'hui que huit établissements à savoir :

- 1 - La Faculté des Lettres et Sciences Humaines ,
- 2 - La Faculté de Droit et des Sciences Economiques ;
- 3 - La Faculté des Sciences ;
- 4 - L'Ecole Normale Supérieure ;
- 5 - L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique ;
- 6 - Le Centre Universitaire des Sciences de la Santé ;
- 7 - L'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme ;
- 8 - L'Institut des Relations Internationales du Cameroun.

L'Université de Yaoundé qui avait en 1961, 213 étudiants en a aujourd'hui (juin 1982) 10 412 et 434 enseignants tous grades confondus dont 326 nationaux et 108 étrangers.

Née peu après notre accession à l'Indépendance, l'Université de Yaoundé s'est développée progressivement.

L'expansion des effectifs des étudiants s'est accompagnée d'une dotation progressive en installations définitives. Si la rentrée d'octobre 1961 s'était effectuée dans les locaux dispersés à travers la ville et aimablement prêtés soit par les Forces Armées, soit par l'Ecole Camerounaise d'Administration.

L'Université commença à disposer de ses propres installations à la rentrée de 1962 : il s'agissait de bâtiments provisoires construits dans l'enceinte du Lycée Leclerc pour accueillir les disciplines juridiques et scientifiques, tandis que les Lettres, l'Ecole Normale Supérieure et la Vice-Chancellerie demeuraient à l'ancien Collège Montesquieu (route d'Akonolinga) prêté par le Ministère des Forces Armées, et que l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture héritait du domaine de l'ancienne école d'agriculture de Nkolbisson, dont les installations furent réaménagées et étendues.

A la rentrée d'octobre 1965, l'Ecole Normale Supérieure s'installait dans des bâtiments définitifs réalisés avec l'aide de F.E.D. (Fonds Européen de Développement), du Fonds Spécial des Nations-Unies et de l'Unesco. L'ensemble des constructions, situé sur le versant Nord-Est du Plateau d'Atémengué, comprend des salles de cours et de travaux pratiques, des locaux administratifs, un internat, des logements pour le Directeur, le Directeur des Etudes et quelques enseignants. A côté de l'Ecole se trouve le Collège Bilingue d'Application.

A la rentrée d'octobre 1967, les Facultés emménageaient à leur tour dans le magnifique campus construit à Ngoa-Ekéle, sur le versant Nord-Ouest du Plateau d'Atémengué : cet ensemble, dont la réalisation a été financée essentiellement par le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ

Evolution des effectifs étudiants et enseignants depuis la création

tion) regroupe les locaux respectifs de chacune des Facultés, la Chancellerie, la Bibliothèque Centrale, la Résidence des étudiants, l'École Supérieure de Journalisme et les installations sportives.

Ainsi, après un démarrage fort modeste, l'Université de Yaoundé est devenue un organisme universitaire important, tenant dignement son rang parmi les grandes universités africaines, et dispensant des enseignements dont le niveau n'a rien à envier à celui des autres universités du monde. Fondée avec le concours de la coopération bilatérale ou internationale, elle entretient des relations suivies avec des universités étrangères conformément aux accords culturels et aux conventions de parrainage en vigueur, et d'autre part avec les organismes internationaux dépendant de l'ONU, UNESCO, FAO, OMS ; l'une de ses originalités, en dehors du caractère national qui a entraîné l'application du bilinguisme (français, anglais) est le séjour fréquent des professeurs étrangers venant effectuer des missions d'enseignement ou d'examens, ainsi que le jumelage d'établissements.

En matière de reconnaissance à l'étranger des titres universitaires conférés par l'Université de Yaoundé, des certificats et diplômes délivrés peuvent être admis en équivalence avec ceux des pays étrangers.

Année universitaire	EFFECTIFS Total des étudiants et augmentation d'une année sur l'autre	ENSEIGNANTS	TAUX d'encadrement ETUDIANTS	EFFECTIFS des A.T. Pourcentage par rapport au total des enseignants	EFFECTIFS des enseignants camerounais et pourcentage par rapport au total
1961 - 1962	213	10	1/21	6 86 %	4
1962 - 1963	539 + 153 %	22	1/25	19 86 %	3 14 %
1963 - 1964	577 + 7 %	36	1/16	18 50 %	18 50 %
1964 - 1965	1129 + 96 %	49	1/23	35 71 %	14 29 %
1965 - 1966	1369 + 21 %	66	1/21	46 70 %	20 30 %
1966 - 1967	1677 + 22 %	84	1/20	60 71 %	24 29 %
1967 - 1968	1913 + 14 %	104	1/18	67 64 %	37 36 %
1968 - 1969	1896 - 2 %	131	1/14	72 55 %	59 45 %
1969 - 1970	2011 + 6 %	151	1/13	78 51 %	73 49 %
1970 - 1971	2575 + 28 %	200	1/13	110 54 %	90 46 %
1971 - 1972	3334 + 29 %	259	1/13	145 56 %	114 44 %
1972 - 1973	4484 + 34 %	321	1/14	179 56 %	142 44 %
1973 - 1974	5533 + 23 %	357	1/15	190 53 %	167 47 %
1974 - 1975	6089 + 10 %	367	1/17	164 45 %	203 55 %
1975 - 1976	7169 + 18 %	389	1/18	163 42 %	206 58 %
1976 - 1977	8200 + 14 %	397	1/21	170 43 %	227 57 %
1977 - 1978	9057	441	1/20	138	303
1978 - 1979	9602	398	1/24	109	289
1979 - 1980	9687	405	1/23	105	300
1980 - 1981	9562	430	1/22	103	327
1981 - 1982	10231	544	1/18	105	439
1982 - 1983	10494	462	1/22		
1983/1984	12 031	506	1/23	88 17%	418 83%
1984/1985					

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITE

La Bibliothèque Centrale de l'Université est située au Centre du Campus, face à la Chancellerie, à mi-chemin entre la Faculté de Droit et la Faculté des Lettres. La Bibliothèque Centrale est surtout destinée aux trois Facultés, Droit, Lettres et Sciences. Les collections de la Bibliothèque comprennent 74 000 ouvrages et 1 000 titres de périodiques reçus par achat, dons ou échanges.

I – JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La Bibliothèque Centrale est ouverte tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 22 h, le samedi après midi de 14h 30 à 17h 30.

Elle est fermée au mois d'Août et tous les lundis de 8h à 10 h pour les besoins du service et durant les vacances de Noël à 17h.

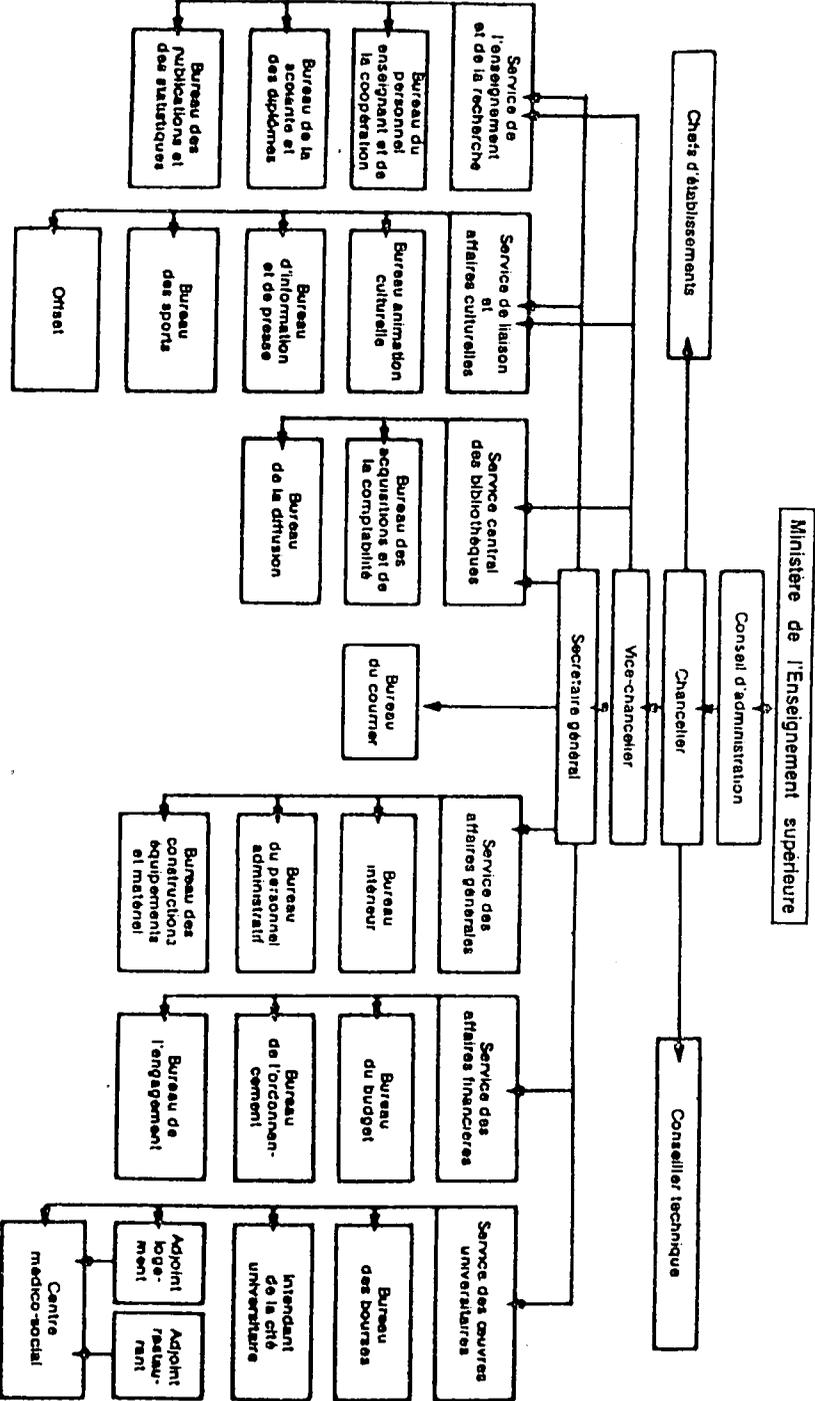
II) – FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

1) – Accès aux salles de travail et lecture sur place

Sont autorisés à fréquenter les salles de travail, à consulter les ouvrages sur places et à utiliser les services de la bibliothèque :

- Les membres du Corps Enseignant de l'Université admis sur justification de leurs fonctions. Une carte de lecteur leur est fournie au début de l'année scolaire moyennant un dépôt de deux photos d'identité au bureau du surveillant

- Les étudiants régulièrement inscrits dans les différentes Facultés ou Etablissements rattachés à l'Université, y compris ceux suivant l'enseignement de la capacité en Droit. Les étudiants doivent retirer une carte de lecteur en présentant leur carte d'étudiant et deux photos d'identité au bureau du surveillant.



Les lecteurs autorisés

Quelques lecteurs autorisés, anciens étudiants ou personnes effectuant des recherches dans un domaine particulier peuvent bénéficier des services de la Bibliothèque Universitaire à condition d'en faire la demande écrite au Chancelier de l'Université par l'intermédiaire du Bibliothécaire en Chef

2) - Le prêt

a) - Le prêt est accordé :

- aux membres du Corps Enseignant de l'Université
- aux étudiants régulièrement inscrits à la Bibliothèque.

Le Bibliothécaire en Chef peut accorder le droit de prêt à quelques lecteurs autorisés.

b) - Durée du prêt

- Un mois pour les membres du Corps Enseignant de l'Université, 15 jours pour les étudiants et lecteurs autorisés.

c) - Discipline des prêts

Certains documents ne peuvent pas être prêtés à l'extérieur et ne doivent jamais sortir. Ce sont les usuels, les livres exclus temporairement du prêt, les cartes géologiques et géographiques, les livres d'art, les atlas, les mémoires et les thèses non imprimées, les livres anciens ou rares.

Le prêt est strictement personnel. Les professeurs peuvent emprunter 10 livres à la fois, les étudiants 2 livres. Tout ouvrage perdu ou détérioré doit être remplacé par l'utilisateur.

Pour obtenir les livres le lecteur doit remplir une feuille de demande en s'aidant des différents catalogues ou fichiers (catalogue «Auteurs», catalogue «Matières»).

Tous les livres empruntés doivent être rapportés nécessairement vers la fin du mois de Juin pour les opérations de recensement.

- Le prêt des périodiques est consenti pour quinze jours ; les périodiques de l'année en cours ne sont pas prêtés ; ils sont consultés sur place.

La non observation du règlement est sanctionnée soit par une amende, soit par la suppression du droit de prêt.

3) - Services complémentaires

a) - Un service de prêt interbibliothécaire permet de fournir aux chercheurs pour un temps limité des livres qui ne se trouvent pas à la bibliothèque

b) - Un service de documentation met à la disposition des lecteurs les différentes bibliographies et des catalogues d'éditeurs pour consultations sur place.

c) - Un fichier de dépouillement de périodiques existe en salle de documentation pour les articles concernant l'Afrique dans les domaines suivants : l'économie, la politique, l'ethno-sociologie, l'histoire.

d) - La bibliothèque reçoit obligatoirement le dépôt des mémoires soutenus dans les Facultés.

III) - REGLEMENT INTERIEUR

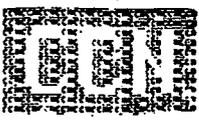
Les usagers de la bibliothèque sont tenus d'observer le règlement intérieur :

- Interdiction de fumer,
- Silence dans les salles de lecture,
- Dépôt des serviettes et porte-documents.

ANNEXE 2

Un exemple de bordereau de
création ou de correction
de notice utilisé pour le C.C.N.

(cf. page suivante)



BORDEREAU DE CREATION CORRECTION

017 01 INTITULE DE LA BIBLIOTHEQUE 	001 Numéro d'enregistrement	_ _ _ _ / _ _ _ _
	025 ISSN absent du CCN	_ _ _ _ - _ _ _ _
	022 ISSN	_ _ _ _ - _ _ _ _
	210 TITRE ABREGE	

RE-CLE						
INFORMATIONS GERALES	ETAT DE PUBL.	DATE DE DEBUT DE PUBL.	DATE DE FIN DE PUBL.	CODE DE PAYS	PERIODICITE	CODE DE LANGUE
	ε b _	ε c _ _ _ _	ε d _ _ _ _	ε e	ε f	ε j

RE
.N.

RE(S)
RE(S)

ESSE Ville : Editeur :

LECTIVITE
TRICE

COI DE
LECTIVITE

RE
ENDANT

RE
ENDANT

SUPPL. DE

JUR SUPPL.

J. DE

J. SS LE TITRE

IND. CDU	031 IND. CCN
----------	--------------

|_|_|_|_| : Etats de
le de : collection
bibliothèque

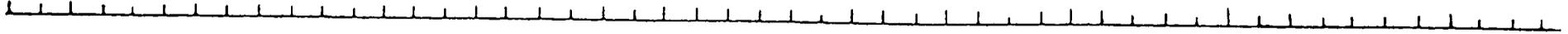
S

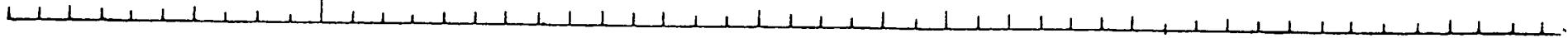
RVATIONS

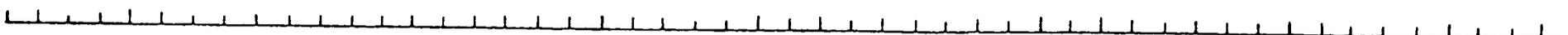
ANNEXE 3

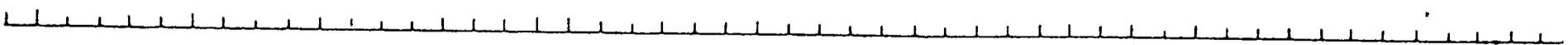
Un exemple de bordereau de
saisie de notice d'article de périodique
(pour alimenter la base de données BELCLE à l'ENSB)
- Villeurbanne -

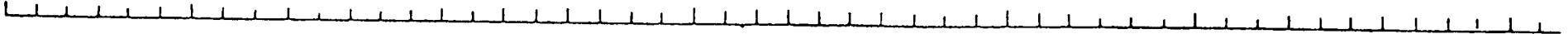
(cf. page suivante)

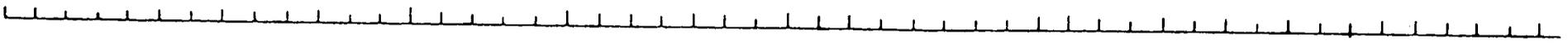
TITRE 



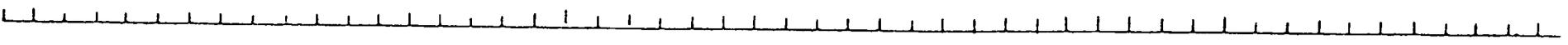
AUTEUR 

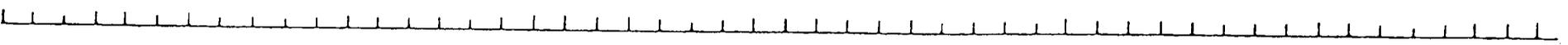


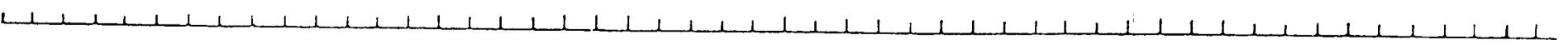
ADRESSE 

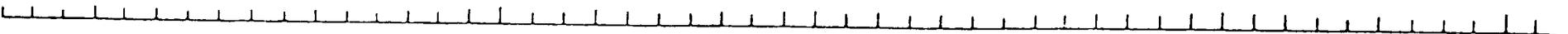


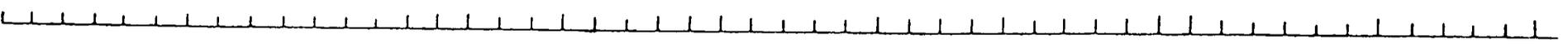
CONTENU 

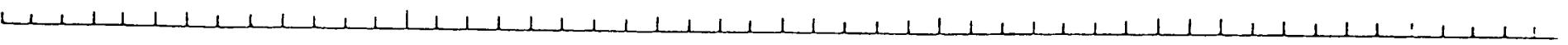


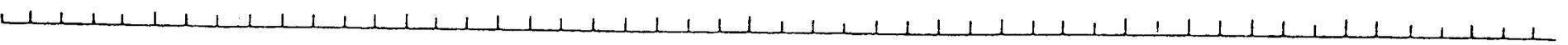


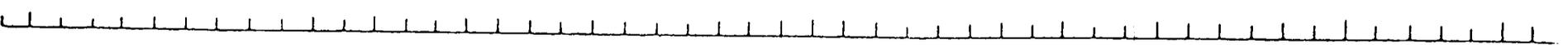


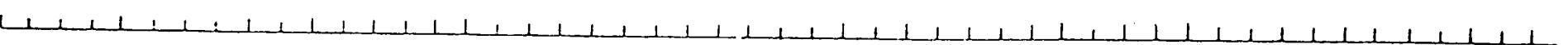
MOT-CLE 

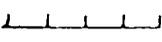
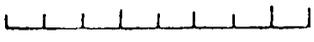
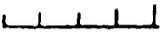


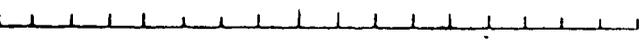








NIVEAU  ENTREE  DOMAINE  LOCALISATION 

BIBLIOGR 

- A B R E V I A T I O N S D E S T I T R E S D E P E R I O D I Q U E S -

- A.B.F. Bull. d'informations : Association des Bibliothécaires
français : Bulletin d'informations.

- Bull. Bibl. France : Bulletin des Bibliothèques de France

- Bull. Unesco. Bibl. : Bulletin de l'Unesco à l'intention des
Bibliothèques

- B I B L I O G R A P H I E S E L E C T I V E -

A. - OUVRAGES DE REFERENCES

1. Annuaire de l'Université de Yaoundé : 1984-1985. Yaoundé : Université de Yaoundé, 1985.
2. Encyclopaedia britannica. Chicago ; London... : Encyclopaedia britannica, 1977. Vol. 3, p. 697.
3. Encyclopaedia Universalis. Paris : Encyclopaedia Universalis, 1969. Vol. 3. pp. 824-828.
4. Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Paris : Librairie Larousse, 1982. Vol. 2, pp. 1694-1696.
5. Le Livre, les bibliothèques et la documentation : bibliographie sélective. München ; Paris ...:Saur, 1985.

B. - MONOGRAPHIES.

6. ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. Le métier de bibliothécaire : ... Paris : Promodis, 1983.
7. BEAUDIQUEZ, Marcelle. Guide de bibliographie générale. München ; Paris... : Saur, 1983.
8. CHAUVEINC, Marc. Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. Paris : Les Ed. d' organisation, 1983.

9. COLLOQUE DE L'AUPELF (1965 ; Genève). Les bibliothèques dans l'Université : problème d'aujourd'hui et de demain. Montréal : AUPELF, 1965.
10. ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES ; CENTRE NATIONAL DU C.C.N. Manuel de catalogage et d'utilisation du bordereau du catalogage collectif national des publications en série. [Paris] : Centre national du C.C.N ; [Villeurbanne] : E.N.S.B., 1986.
11. MALCLES, Louise-Noëlle. Manuel de Bibliographie. Paris : Presses Universitaires de France, 1976.
12. RICHTER, Brigitte. Précis de bibliothéconomie. München ; Paris.... Saur, 1982.
13. WAGNER, Madeleine. Bibliographie spécialisée : D.S.B. et C.A.F.B: Option Documentation. Villeurbanne : E.N.S.B., 1984.
14. WAGNER, Madeleine. Les Bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou Bibliothèque et informatique : rapport introductif. Montpellier : CEBRAL, 1968.
15. WITHERS. F.N. Normes pour l'établissement des services de bibliothèques : enquête internationale. Paris : Presses de l'U N E S C O, 1975.

C. - ARTICLES DE PERIODIQUES

16. Le Catalogue collectif national des publications en série.
In : Bull. Bibl. France, 1983 (t. 28, n° 1), pp. 72-76.

17. Les Catalogues collectifs de périodiques. In : Bull. Bibl. France, 1962 (n°5) pp. 241 - 265.
18. CHAUVEINC, Marc. Coordination et coopération des bibliothèques : Congrès national de l'A.B.F., Caen, 15 - 17 mai 1976. In : A.B.F. Bull. d'informations, 1976 (n° 91), pp. 133-137.
19. DUMAS-FLOCLIA. Localisation et catalogue collectif. In : La Revue de l'AUPELF, 1978 (vol. 26, n° 2), pp. 53-57.
20. EGGER, E. L'Importance des catalogues collectifs pour les pays sous-développés. In : Bull. Unesco. Bibl. , 1959 (vol.13), pp. 237-238.
21. Instructions pour le prêt entre les bibliothèques : mai 1981. In : Bull. Bibl. France, 1981 (t.26, n° 5), pp. 281-286.
22. LUPOVICI, Christian et BOURGAIN, Jacques. Le Catalogue collectif national des publications en série. In : Nouvelles de l'ISDS, 1985 (n° 8), 6p.
23. MEINARDI, Michel. AGAPE Conversationnel : un nouvel aspect des catalogues collectifs automatisés de périodiques. In : Bull. Bibl. France, 1980 (t. 25, n° 11), pp. 519-523.
24. RUYSSSEN, Y. Coordination et Coopération entre les bibliothèques. In : Bull. Bibl. France, 1956 (n° 12), pp. 854-860.
25. WILLEMIN, Sylvère. Techniques des catalogues collectifs : guide pratique. In : Bull. Unesco. Bibl. , 1966 (vol. 20, n° 1), pp. 2-24.

